

M. LANGEVIN. Co coin a été fabriqué par la loi et il nous faut l'accepter.

Résolution à rapporter.

La Chambre reprend sa séance.

FEU M. CONNELL.

M. LANGEVIN. Avant de proposer l'ajournement de la Chambre, je désire exprimer la douleur que nous a causé à tous la mort prématurée de notre collègue et confrère, M. Connell, le député de Carleton, Nouveau-Brunswick. Mon honorable ami, le ministre des Finances désirait être présent pour faire quelques remarques au sujet de ce triste événement, mais malheureusement il a été obligé de s'absenter ce soir; et en conséquence il m'a prié de ne pas oublier de faire quelques remarques appropriées au sujet de ce douloureux événement.

Je suis convaincu que j'exprime l'opinion et les sentiments de tous les honorables messieurs en disant que tous nous regrettons amèrement la mort de M. Connell. Il était tranquille et sans prétention dans ses manières, mais ceux qui l'ont connu intimement savent combien grande était sa bonté, quel soin il apportait à l'exécution de ses devoirs et quel intérêt il prenait au bien-être de son comté et du pays en général.

C'est un devoir très pénible pour moi que de prononcer ces quelques paroles, surtout après la perte de deux de nos collègues durant cette session. Avec ces quelques remarques je proposerai l'ajournement de la Chambre.

M. DOMVILLE. Avant que cette motion soit soumise, je ne puis, comme citoyen du Nouveau-Brunswick, laisser passer cette occasion sans dire quelques mots au sujet de mon honorable ami que la mort vient de nous enlever.

Sa mort cause de grands regrets. Je l'ai connu très intimement, j'ai été uni à lui par les liens de l'amitié, et j'ai souvent eu occasion de le voir; et la nuit dernière, lorsque je suis allé pour le voir avant que de me retirer chez moi, j'ai été douloureusement étonné de le trouver mort. Je ne puis exprimer convenablement mes sentiments en cette triste occasion.

Ce sera cependant une grande consolation pour ses amis du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs, d'apprendre que sa perte a été si vivement regrettée ici, par des gens qui demeurent à une si grande distance de chez lui, et d'apprendre en même temps qu'il a été traité avec beaucoup de bonté et d'égards, non-seulement par les membres de cette Chambre mais encore par les citoyens d'Ottawa en général.

Je suis certain que si ses parents avaient pu être ici aujourd'hui et voir avec quel empressement les citoyens se sont fait un devoir d'assister à ses funérailles, ils auraient été convaincus qu'il était tenu en grande estime et que sa perte avait été aussi regrettée que l'ex-ministre des Travaux Publics l'a dit en cette Chambre.

Et comme l'un des députés du Nouveau-Brunswick, je suis très flatté que l'on ait fait preuve d'autant de respect pour la mémoire du défunt dont les amis étaient si éloignés lorsqu'il a été enlevé par la mort.

Son père mourut pendant que j'étais membre de cette Chambre et j'ai vu son corps porté hors de l'hôtel tout comme j'ai vu emporter le corps de son fils aujourd'hui. Je sens que la perte que nous venons de faire n'a pas été subie par la Chambre seulement mais par toute la province du Nouveau-Brunswick, et je crois que les honorables messieurs de la gauche admettront avec moi qu'il n'avait pas un seul ennemi en cette Chambre.

M. ANGLIN. La Chambre me permettra d'ajouter très brièvement mon tribut de respect à la mémoire d'un monsieur dont la mort a été inattendue et dont nous regrettons tous si amèrement la perte.

Nous qui venons du Nouveau-Brunswick, nous ressentons plus vivement cette perte que les autres honorables dé-

putés. La plupart d'entre nous le connaissaient personnellement, la plupart d'entre nous connaissent sa famille, et tous, nous l'estimions et nous le respections dans sa vie privée quelle qu'ait été la différence entre nos opinions au sujet des affaires publiques.

Il était, ainsi que le ministre des Travaux Publics l'a dit, peu communicatif et sans prétentions dans ses manières, mais il était aussi très attentif à ses devoirs publics. Nous membres de la gauche, nous le connaissions mieux dans sa vie privée; nous le connaissions tous avant qu'il fut devenu membre de cette Chambre; nous savons qu'il était respecté dans la région qu'il habitait et qu'il y était excessivement populaire—non qu'il recherchât la popularité par les moyens dont se servent ordinairement les politiciens, mais parce que sa conduite privée était excellente.

Il était si estimable dans toutes ses relations privées, et était si estimé et si respecté par la population du comté, que lorsqu'il se portait candidat, quelque temps après la mort de son père, son élection fut dès l'abord considérée comme certaine.

Nous croyions tous qu'il avait passé la période critique de sa maladie. Hier après-midi, nous avons entendu dire qu'il était tout-à-fait hors de danger, que sa guérison était certaine, et la nouvelle de sa mort est venue si subitement, que non seulement elle a causé un profond regret, mais qu'elle produit un choc pénible et très profondément ressenti.

Je joins de tout cœur mon tribut de respect à sa mémoire, et je m'unis aux expressions de sympathie envers sa famille qui, j'en ai la certitude, le regrettera longtemps et très profondément.

La motion est adoptée, et (à 10h. 05m. p.m.) la Chambre s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 18 février 1881.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRE.

SUBSIDES.

La résolution adoptée hier, en comité, est rapportée, subit sa seconde lecture, et est adoptée.

LE BUDGET.

Sir LEONARD TILLEY. M. l'Orateur, en proposant que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, je désire soumettre à la Chambre mon exposé financier.

En le soumettant, je ne puis faire mieux que suivre, jusqu'à un certain point, la méthode que j'ai employée lorsque j'ai été chargé de faire cet exposé à la dernière session, et même à la session précédente. Alors j'ai mis en regard la position que j'occupais et la position dans laquelle je me trouvais placé comme ministre des Finances, après avoir soumis mon exposé en 1873.

J'ai alors attiré l'attention de la Chambre sur le fait qu'en 1873, je pouvais montrer un trésor rempli, une condition prospère du pays et une heureuse perspective pour l'avenir. En 1879 un changement sérieux s'était opéré dans la condition des affaires.

J'étais obligé d'exposer à la Chambre le fait que depuis trois ou quatre ans il y avait eu un déficit; que le commerce du pays était languissant; que nos manufactures et nos autres industries étaient presque ruinées; et que c'était pour le gouvernement un devoir sérieux et important de consi-

dérer quelles mesures devaient être prises ou pourraient être prises pour remédier au mal.

A cette époque le gouvernement soumit à la Chambre des propositions qu'il considérait être bien propres à remédier à ces difficultés, et à la dernière session je me suis trouvé dans l'heureuse position de pouvoir dire que, dans une grande mesure, la politique qui avait été soumise au parlement et adoptée par lui, avait eu pour résultat de ramener la confiance, d'équilibrer le revenu et d'imprimer un nouvel élan à nos industries manufacturières et autres.

Bien que, grâce à des circonstances qui ne dépendaient pas de nous, nous ne fussions pas en état de déclarer que les recettes de l'année égalerait les dépenses, cependant nous exprimions l'espoir et la conviction que, lorsque le parlement se réunirait de nouveau, nous serions en état d'assurer à la Chambre et au pays, que, en tant que les opérations financières du tarif étaient concernées, le revenu suffirait amplement à couvrir les dépenses nécessaires. Je suis aujourd'hui dans l'heureuse position de pouvoir affirmer avec confiance, que les plus belles espérances du gouvernement et de nos amis—les plus belles espérances de nos partisans dans toute l'étendue du pays, ont été, depuis deux ans, pleinement réalisées.

A la dernière session j'ai été obligé de déclarer que, vu des circonstances qui, dans une grande mesure, ne dépendaient pas de nous, nous étions forcés de demander à la Chambre, en sus des crédits de l'année précédente, \$200,000 pour venir en aide aux Sauvages du Nord-Ouest, et \$100,000 pour soulager la misère de nos frères de l'Irlande.

Nous avons aussi demandé certaines sommes pour faire face aux besoins qui n'avaient pas été prévus l'année précédente. Nous avons en conséquence été obligés d'admettre que, d'après la base du calcul fait en 1879-80, il y aurait un déficit de \$500,000 entre les recettes et les dépenses de l'année dernière. Je suis heureux de pouvoir dire que, d'après les calculs qui ont été faits, loin d'avoir été \$500,000 le déficit a été réduit à \$243,228.

Mais je crois entendre quelque honorable monsieur de l'opposition dire que les comptes publics démontrent que la différence entre les recettes et les dépenses est de quelque chose comme \$1,500,000. Cela est très-vrai, mais qu'il me soit permis d'attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'en 1879 et 1880, j'ai soumis à sa considération un tarif, dont j'estimais le pouvoir productif à \$2,600,000 par année de plus que le tarif existant alors; ou en d'autres termes que le revenu durant l'année suivante, serait, grâce au nouveau tarif, de \$2,600,000 plus élevé que sous l'ancien tarif, et en déduisant les sommes devant être payées pour remises, il devrait y avoir une augmentation nette du revenu sur les effets consommés durant l'année fiscale, de 1879-80, s'élevant à \$2,500,000.

J'ai dit en cette occasion, que dans cette estimation, il y aurait \$700,000 de perçues durant l'année précédente, mais qui devraient être empruntées à l'année suivante, pour me servir de l'expression de mon prédécesseur.

J'ai aussi déclaré que sur les droits d'accise perçus l'année précédente, il y aurait \$600,000 d'empruntés à l'année suivante, et que, grâce à la quantité énorme retirée des entrepôts, les marchandises importées et les produits sujets aux droits d'accise, pendant les trois mois de janvier, février et mars, fourniraient un excédant d'un million et trois ou quatre cent mille piastres en droits de douane, et de \$1,100,000 en droits d'accise sur le montant des trois mois correspondants de l'année précédente. Mes calculs étaient basés sur le pouvoir productif du tarif, parce qu'il doit être tout-à-fait évident aux yeux des membres de la Chambre, que lorsque des changements de tarifs ont lieu, que ce soit en 1874 ou en 1879, il y a toujours augmentation dans les importations, que de grandes quantités de marchandises sont retirées des entrepôts, et que cela a pour effet de prendre sur l'année suivante

Sir LEONARD TILLEY

une partie du revenu qui appartient réellement à cette année.

Si mes calculs n'avaient été basés que sur le revenu devant être perçu pendant l'année suivante, il aurait été tout à fait évident pour la Chambre qu'il nous aurait fallu augmenter le revenu afin de compléter les recettes réelles de cette année, de \$1,300,000 en sus de ce qui était nécessaire pour les années subséquentes, parce que ce montant aurait été retiré d'avance pendant l'année précédente.

Mon honorable ami de la gauche, alors qu'il était ministre des Finances, ainsi que les honorables membres de cette Chambre le savent très bien, a discuté cette question dans la polémique que nous avons eue en 1874 et en 1875, qui a été renouvelée en 1879, et continuée en 1880, relativement aux estimations des dépenses et du revenu, faites par moi en 1873, et à leurs effets sur les revenus et les dépenses de cette année.

Il est bien reconnu que les recettes réelles de cette année avaient excédé les dépenses d'environ \$800,000 ou \$900,000.

Je suis certain qu'aucun député de la droite n'a jamais prétendu que l'augmentation du montant perçu durant cette année, comme résultat des changements dans le tarif, devait être placée à notre crédit pendant l'année 1873-74.

L'honorable membre de la gauche, mon prédécesseur, a estimé qu'il a reçu durant cette année, comme emprunt sur l'année suivante—pour me servir de son expression—quelque chose comme \$1,500,000.

Dans tous les cas, il y a eu très peu de discussion quant au montant. Il y a eu quelque discussion quant aux items de dépenses qui appartenaient de droit à cette année.

Il n'a certainement jamais été prétendu par le ministre actuel des Chemins de fer, ni par l'honorable député de Niagara, qui a aussi discuté cette question, et je n'ai jamais prétendu moi-même que nous avions droit à ces \$1,500,000 empruntés à l'année suivante et reçus l'année suivante.

Nous prétendons maintenant que les \$1,300,000 reçus sur les marchandises consommées en 1879-80, devraient raisonnablement être pris en ligne de compte, comme établissent le pouvoir productif du tarif.

D'après cette base, les recettes estimées pour cette année étaient de \$24,450,000. Recettes totales en argent, \$23,307,406; emprunté de cette année en 1878-79, \$1,300,000.

Le pouvoir productif du revenu reçu sur ces marchandises consommées durant l'année ajouté aux autres revenus, serait de \$24,607,406, contre le revenu présumé de \$24,450,000.

La dépense prévue de 1879-80, a été de \$24,978,000, et la dépense réelle a été de \$24,850,634, montrant une augmentation de recettes en sus des dépenses réelles, et une diminution dans les dépenses, réduisant le déficit, tel qu'estimé l'an dernier, d'un demi million à \$243,228.

N'eussent été l'octroi de \$200,000 aux sauvages, et l'octroi de \$100,000 pour le soulagement de nos compatriotes de l'Irlande, il y aurait eu une balance à notre crédit au lieu d'un déficit, et ce fait démontre que les estimations étaient aussi exactes qu'elles pouvaient l'être.

Maintenant, pour ce qui concerne la présente année, on se rappelle que l'estimation des recettes faite en mars dernier, pour l'année courante, était de \$25,517,000. Le revenu des douanes était estimé à \$15,300,000.

Les honorables messieurs se rappelleront la déclaration que j'ai faite alors quant à la base sur laquelle j'ai fait ce calcul. J'ai estimé qu'il serait reçu durant l'année dernière pour droits de douanes, \$14,000,000, ce qui en y ajoutant \$700,000 faisait \$14,700,000; et de l'accise \$5,213,000. J'ai estimé que le revenu des douanes serait augmenté de cinq pour cent ou donnerait au moins \$800,000 de revenu additionnel provenant de cette source, faisant en tout \$15,300,000.

En mettant ensemble toutes nos recettes, notre revenu total était estimé à \$25,577,000. Après une expérience de sept mois et demi, je suis maintenant en position de pouvoir déclarer que notre revenu atteindra au moins le chiffre de \$27,586,000, contre l'estimation de \$25,512,000.

Il est très évident aujourd'hui, d'après les renseignements que nous avons, que les recettes de la douane pour l'année actuelle s'élèveront à \$17,000,000 contre l'estimation de \$15,300,000; que le revenu de l'accise sera de \$5,600,000, contre l'estimation de \$5,213,000; que le revenu des postes sera à peu près égal à ce que nous l'avons estimé l'an dernier, \$1,210,000; que le revenu des travaux publics sera de \$2,286,000 comme nous l'avons estimé l'an dernier; que les timbres des billets rapporteront \$100,000; que l'intérêt sur les placements sera de \$600,000, et que le revenu provenant d'autres sources sera de \$700,000.

L'estimation des dépenses faite en mars dernier était de \$25,315,786, y compris les budgets supplémentaires. Les budgets supplémentaires soumis à la Chambre il y a quelques jours s'élevaient à \$457,608. Ceci comprend un second vote de \$200,000 pour subvenir aux besoins des Sauvages, ce qui est le même montant que celui demandé l'année dernière pour la même fin.

Mais en déduisant les sommes qui ne seront pas dépensées et qui, à la fin de l'année fiscale seront probablement reportées aux dépenses de l'année prochaine, je crois pouvoir dire en toute sûreté que les dépenses de cette année n'excéderont pas \$25,573,394.

Si nos prévisions sont exactes sous ce rapport, le surplus pour l'année courante sera de \$2,011,000 ou de \$2,000,000 en chiffres ronds. Je sais qu'il y a des membres de cette Chambre qui peut-être, sans avoir examiné cette question, ont pu supposer, en se basant sur les exposés publiés chaque mois, et sur l'augmentation du revenu tel que comparé avec les mois correspondants de l'année précédente, que le surplus serait plus considérable; mais lorsque j'attirerai leur attention sur le fait que, durant les premiers six mois du précédent exercice financier, \$1,300,000 ont été perdus pour cette année, parcequ'elles ont été mises au crédit de l'année précédente et qu'en conséquence, en faisant cette comparaison, il faut ajouter \$1,300,000 aux premiers six mois de l'année dernière — ils verront immédiatement que la différence apparente entre les recettes des premiers six mois des deux années se trouve considérablement réduite; mais je crois que la Chambre et le pays trouveront très satisfaisant que, dans les circonstances actuelles, nous ayons toutes les espérances possibles d'avoir au moins \$200,000 comme surplus pour l'année courante, de sorte que, sans nul doute, la puissance productive du tarif actuel — et ainsi que je vais le démontrer tout à l'heure le pouvoir que possède le tarif de stimuler les industries du pays — est clairement établie.

J'arrive maintenant aux prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier.

On estime que les recettes seront comme suit: Douanes, \$17,000,000; accise, \$5,600,000; postes, \$1,300,000; timbres sur billets, \$190,000; travaux publics y compris les chemins de fer, \$2,360,000, et intérêt sur placements \$650,000; formant avec le revenu provenant d'autres services, \$27,000,000.

Les prévisions des dépenses, soumises à la Chambre, s'élèvent à \$26,189,896. Je ne sais pas encore ce que pourront être les prévisions supplémentaires. Elles varient suivant les années.

J'espère qu'elles ne seront pas très considérables, parce que nous avons désiré fortement obtenir tous les renseignements possibles pour les soumettre à la Chambre avec les prévisions principales pour l'année, mais j'ajouterai \$200,000, car je vois que deux ou trois items ont été omis, soit par le commis ou par l'imprimeur, probablement par le commis en révisant la liste.

Mais en portant cette estimation à \$200,000, la dépense probable pour l'année prochaine s'élèvera à \$26,389,896, laissant un surplus estimé à \$1,411,101.

Maintenant je me permettrai d'attirer l'attention de la Chambre sur quelques items du présent budget qui sont en grande partie la cause de l'augmentation des dépenses de l'année prochaine.

Vu que les prévisions budgétaires contiennent une dépense imputable au capital de \$14,000,000, pour le chemin de fer du Pacifique, pour les canaux et pour d'autres travaux publics, la Chambre ne sera pas surprise qu'il y ait une augmentation de l'intérêt sur la dette durant l'année prochaine, et qu'en conséquence la somme de \$319,605.37, ait été ajoutée à l'intérêt sur la dette et le fonds d'amortissement pour l'année prochaine.

Les subventions aux provinces accusent une augmentation présumée de \$33,919.78. Il devient nécessaire, à cause du recensement qui doit être fait cette année, et d'après l'Acte d'Union, de payer 80 centins par tête sur l'augmentation de la population de toutes les provinces qui n'ont pas une population de 400,000 âmes, et d'après les négociations qui ont lieu actuellement avec le Manitoba, il est probable qu'une augmentation sera donnée à cette province — surtout si on lui accorde l'extension de territoire qu'elle demande.

L'on estime qu'environ \$34,000 en chiffres ronds devront être ajoutés à l'item des subsides des provinces à raison de ces deux causes.

Les frais de gestion sont augmentées de \$10,438.68; cela provient du fait que \$13,000 additionnelles devront être payées aux agents durant l'année prochaine comme 1 pour cent sur le rachat d'une partie beaucoup plus considérable de la dette qu'il n'était nécessaire de racheter durant l'année courante.

L'estimation des travaux et des édifices publics est augmenté de \$127,772.97.

Les honorables députés se rappellent très bien que durant les deux dernières années, alors qu'un surplus n'était pas assuré, et tandis qu'au contraire, nous avons dû admettre qu'il y aurait probablement un déficit d'un demi-million, le ministre des Travaux Publics et ses collègues ont dû refuser un grand nombre de demandes — demandes au sujet de travaux reconnus comme étant très utiles — parce que nous ne voulions pas augmenter les dépenses au-delà du revenu.

Aujourd'hui que nous avons la perspective d'un surplus de deux millions dans le Trésor, nous sommes obligés de faire droit à plusieurs de ces demandes que nous avons rejetées, lorsque nous sentions que nous n'avions pas les moyens d'y pourvoir.

En conséquence de cela et en vue de l'amélioration de nos havres, de notre navigation et de nos édifices publics.....

Sir ALBERT J. SMITH. Très bien, très bien!

Sir LEONARD TILLEY. Mon honorable ami de la gauche dit "très bien, très bien." Je sais qu'il espère que l'on s'occupera de sa propre localité. Je suis heureux de savoir qu'il approuve le développement que l'on veut donner à ces grands travaux publics.

Dans ces circonstances je dis que la Chambre ne sera pas surprise, que le peuple ne sera pas surpris, mais qu'au contraire tous seront heureux de savoir que le gouvernement se sent en état d'augmenter de \$128,000 les dépenses pour travaux publics, pour ces grandes entreprises nationales.

Ensuite, il y a pour la milice une augmentation de dépenses de \$61,300. Durant les deux dernières années, il nous a été impossible, — et nous ne croyons pas que nous y étions tenus, — d'ajouter à notre dette en affectant à ce service important une somme plus considérable qu'il n'était absolument nécessaire. C'est un fait bien connu que durant l'année dernière et l'année d'au paravant les volontaires n'ont fait, je crois, que quatre jours d'exercice par année.

M. CARON. Six.

Sir LEONARD TILLEY. Était-ce six ? Je savais que c'était à peu près la moitié du nombre de jours d'exercices qu'ils ont coutume d'avoir. On a considéré qu'il était à désirer dans l'intérêt du pays, que la somme affectée aux exercices militaires fut augmentée, et que les exercices, surtout cette année fussent plus prolongés qu'il ne l'ont été depuis un an ou deux.

La somme qui doit être dépensée pour le service océanique et fluvial est augmentée de \$56,140. Ceci provient du fait que des négociations ont eu lieu entre des personnes habitant en France et d'autres personnes demeurant au Canada, relativement à l'opportunité d'établir une ligne de vapeurs devant faire le service entre Québec et la France. Il serait avantageux qu'une telle ligne fût établie ; et comme il a été affirmé que le gouvernement français contribuerait \$100,000 à cette entreprise, on a considéré qu'il serait à propos de placer \$50,000 à la disposition du gouvernement dans le but d'assurer l'établissement de cette ligne entre Québec et la France.

On pourra dire, je le sais, que d'après le tarif actuellement en vigueur en France, le montant des affaires faites entre les deux pays n'est pas considérable. Mais le fait même que le gouvernement français accorde \$100,000 à cette ligne, est une déclaration de sa part qu'il veut développer les relations commerciales de la France avec le Canada ; et en conséquence le Canada ne peut absolument pas rejeter la demande d'un crédit dans ce but. Nous avons donc demandé \$50,000 pour cette fin.

En outre, dans les provinces maritimes, il s'est élevé, au sujet des communications entre ces provinces et la Grande-Bretagne, une difficulté qui va s'accroissant de plus en plus. La population des provinces maritimes, depuis un an ou deux, s'est livrée à l'exportation du bétail, des produits agricoles et des fruits en Angleterre, et vu le fait qu'il n'y avait aucune ligne de vapeurs entre les provinces maritimes et l'Angleterre excepté celle qui part d'Halifax—et les vapeurs de ce port n'étaient pas exactement d'un genre convenable pour faire le service que nous attendions d'eux—nous étions en conséquence souvent obligés d'aller à Québec pour y trouver des vapeurs, ce qui ajoutait considérablement aux dépenses du transport et ce qui réduisait les profits des expéditeurs des provinces maritimes.

Le gouvernement a, en conséquence, résolu de demander au parlement de placer à sa disposition la somme de \$25,000 pour un vapeur devant faire un service bi-mensuel entre St-Jean et Halifax, faisant escale à l'île du Prince-Edouard. Je suis convaincu que ces crédits s'élevant à \$75,000 seront approuvés par la Chambre et par le pays.

Relativement aux chemins de fer et aux canaux, l'augmentation est de \$76,268. Ceci est pour des réparations qui, dans bien des cas, seront quelque peu considérables durant l'année prochaine, et pour l'élargissement des canaux. La question est de savoir si une partie de cette somme ne devrait pas être ajoutée au capital ; mais dans les circonstances on a considéré qu'il était mieux de demander cette somme au parlement et de l'imputer au revenu.

Les dépenses présumées des postes sont augmentées de \$91,500. Ainsi que l'on verra par les prévisions de l'an dernier nous avons alors demandé une augmentation, mais je suis heureux de dire que tandis qu'en 1879-80, il y a eu une augmentation considérable dans les dépenses du service postal, il y a eu aussi augmentation dans le revenu, bien que cette augmentation n'ait pas été aussi considérable que les dépenses.

Durant la présente année, l'on espère qu'il y aura augmentation dans le revenu provenant de ce service ; et vous observerez que l'estimation du revenu dont j'ai parlé il y a quelques instants est de \$1,300,000, laquelle somme excède les recettes que nous avons jusqu'ici retiré de ce service, ces items que j'ai mentionnés font en tout \$776,944, sur une augmentation totale, y compris les estimations supplémentaires, de \$884,000.

M. CARON

Lorsque nous en serons à ces items et que nous demanderons à la Chambre de les voter, nous serons en position d'exprimer plus au long que je ne l'ai fait jusqu'à présent, les raisons que nous avons de demander au parlement de les voter.

Maintenant, j'ai passé en revue le revenu et les dépenses de 1879-80, le revenu et les dépenses présumés de 1880-81 et les dépenses et le revenu probable pour 1881-82. Les honorables messieurs pourront demander si, avec le surplus estimé de \$2,000,000 pour le présent exercice et le surplus estimé de \$1,500,000 pour l'année prochaine, nous nous proposons, dans les résolutions que nous allons déposer sur le bureau, d'opérer une réduction considérable dans le tarif.

Ma réponse, M. l'Orateur, c'est que les propositions que nous sommes à la veille de soumettre à la considération de la Chambre, relativement aux modifications du tarif, ont principalement pour but de mettre dans la liste des produits admis en franchise, un certain nombre d'articles qui sont maintenant assujétis à un droit de 20 pour cent et qui sont des matières premières employées par certains fabricants. Les résolutions pourvoient aussi à l'augmentation des droits sur quelques articles manufacturés, dans les cas où le gouvernement croit qu'il est à propos d'accorder plus de protection ou d'appui à ces industries particulières.

Il y a aussi une réduction de droits sur deux ou trois articles qui sont des matières premières pour les manufacturiers, afin d'améliorer la position de ces derniers. Il y a des résolutions qui ont pour but d'adoucir—s'il m'est permis d'employer cette expression—le fonctionnement de l'Acte ou du tarif, de faire disparaître les difficultés qui existent dans la mise en opération de ce tarif et d'assurer son application uniforme par tous les fonctionnaires, dans toute l'étendue de la Confédération.

Nous nous sommes aperçus que des droits différents avaient été imposés par divers fonctionnaires sur le même article, et il est devenu du devoir du gouvernement de s'assurer si, en changeant la phraséologie et la classification des marchandises, il ne pourrait pas faire disparaître une bonne partie de ces malentendus qui, je l'admets, ont causé des embarras et des mécontentements parmi les importateurs.

Je sais que pendant la dernière session, nous en avons fait disparaître un bon nombre, et j'espère que les résolutions que nous sommes sur le point de soumettre, en feront disparaître un grand nombre d'autres ; si elles ne les font pas tous disparaître ; mais ces résolutions n'affecteront guère le tarif, excepté peut-être en réduisant le montant à recevoir.

Le gouvernement a considéré la question de savoir s'il n'est pas à propos, dans l'état actuel des choses, de demander au parlement, ou d'abolir complètement les droits sur certaines marchandises ou de réduire les droits sur certaines autres, et de réduire ainsi considérablement nos recettes.

Après avoir apporté une attention sérieuse à cette question,—on vue du fait qu'au moment actuel, les résultats de ce tarif ou de cette politique nationale comme on l'appelle, n'ont pas été pleinement développés, et que nous ne savons pas si, à mesure que les manufactures augmenteront en nombre et en importance dans le pays, elles nous rembourseront par l'intermédiaire de leurs employés, ce que nous perdons sur leurs produits ; nous ne savons pas quel sera l'effet de l'extension rapide des industries manufacturières du pays—nous avons jugé à propos pour ces raisons, de ne pas proposer une réduction considérable du tarif pendant la session actuelle.

Il y a plus, lorsque le tarif fut proposé en 1879, il a été déclaré formellement que le gouvernement était prêt à renouveler le traité de réciprocité de 1854, et la Chambre, dans l'expression de son opinion à ce sujet, a donné au gouvernement le pouvoir de réduire au *pro rata* les droits que nous prélevons actuellement sur la matière brute, telle que la houille, les bois de construction, les grains et toutes

choses de cette espèce, absolument dans les mêmes proportions que le gouvernement des Etats-Unis, ou le Congrès pourrait juger à propos de réduire les siens, ou même, s'il était nécessaire, d'abolir complètement ces droits.

Eh ! bien, nous savons que pendant la dernière session du Congrès, — et pendant la session actuelle — des pétitions ont été adressées au Congrès pour nommer une commission dans le but de conférer avec le gouvernement canadien relativement à cette question.

Nous ignorons s'il en résultera quelque chose. Il peut se faire que cela n'aura pas pour résultat une demande au gouvernement impérial de la part des autorités américaines ; mais la mise à effet d'un tel programme réduirait considérablement le revenu que nous percevons aujourd'hui sur le charbon et les autres articles qui contribuent largement à nos recettes ; et tant qu'il y aura possibilité de continuer dans ce sens, il serait impolitique de notre part de demander à la Chambre de réduire le tarif.

Nous avons cru que cela ne ferait aucun tort, si nous pouvions montrer dans deux ou trois ans que nous avons un surplus de deux millions et demi ou trois millions de dollars. Cela ne pourrait certainement pas nuire à notre crédit à l'étranger. Ce sont là les raisons qui nous ont décidés, pour le présent, à ne pas demander au parlement de réduire le tarif.

S'il n'y a pas de perspective que ces articles puissent être admis en franchise, s'il n'y a pas lieu d'espérer que les produits de notre sol puissent avoir libre accès aux marchés des Etats-Unis, si nous trouvons qu'en sus des \$300,000 requis pour l'intérêt sur nos dépenses relatives à la construction du chemin de fer du Pacifique, nous avons un joli surplus, il est inutile pour moi de dire aux honorables messieurs que nous serons très heureux d'opérer un dégrèvement au montant d'un demi million ou d'un million de dollars.

Mais à présent nous croyons qu'il serait peu sage et peu désirable d'en agir ainsi. Je pense que d'après les faits relatifs à l'état du revenu jusqu'à présent, que j'ai soumis à la Chambre, — faits qui sont appuyés par les pièces justificatives déposées depuis une heure sur le bureau, — on ne peut mettre en doute l'effet puissant du tarif actuel sur le revenu, et que ce tarif nous permet de faire face aux besoins du pays.

Cela établi, il se présente une question de la plus haute importance qui est de savoir si le tarif, tout en ayant été productif, au point de vue du revenu, est en même temps un tarif protecteur. Nos amis de l'opposition, comme la chambre ne l'ignore pas, ont discuté six semaines le tarif soumis en 1879. Ils s'opposèrent fortement à plusieurs de ses dispositions.

Ils se sont efforcés de nous démontrer que, dans un sens ou dans l'autre, le tarif ne réaliserait pas les espérances que l'on fondait sur lui, et qu'il ne réussirait ni au point de vue du revenu ni au point de vue de la protection.

Je désire demander à la Chambre de considérer quelques instants — d'après les preuves que nous avons acquises par nos observations journalières, car de jour en jour, de semaine en semaine, nous avons été à même d'observer le progrès de l'industrie manufacturière du pays, — si le tarif n'a pas donné une puissante impulsion et un vif élan aux industries du pays.

Le tarif est entré en force en mars 1879 et j'ai surveillé son action avec l'attention la plus inquiète. J'ai fait plus. Je me suis efforcé d'obtenir des informations certaines, de toutes les parties du pays, sur son fonctionnement et sur les effets qu'il produisait sur certaines industries, sur les nouvelles industries qu'il avait créées, sur les anciennes qu'il avait fait revivre, et en un mot sur l'élan général qu'il avait donné aux manufactures du Canada. Je n'hésite pas à dire que ces recherches ont amené les rapports les plus favorables et les preuves les plus fortes de succès.

Je sais que quelques honorables membres de cette Chambre ne manqueront pas de dire que moi et mes amis pêchons par excès de confiance lorsqu'il s'agit de cette question. J'ai donc recueilli de nouveaux faits que je soumettrai à leur considération.

Je leur demanderai comment il peut se faire que les rapports du commerce et les autres preuves que nous avons sous les yeux, accusent une augmentation si considérable dans les importations des matières brutes, si nos manufactures n'ont pas prospéré considérablement.

Qu'il me soit permis d'attirer en premier lieu l'attention de la Chambre sur une chose qui, à mon avis, constitue une des preuves les plus fortes possibles de l'accroissement des manufactures du pays.

Nous savons qu'il est certaines industries qui n'ont pas besoin de la force motrice de la vapeur et qui, par conséquent ne font pas usage de charbon, mais la plus grande partie des usines emploient la vapeur.

J'établirai donc une comparaison entre la consommation du charbon en 1878-79 et en 1879-80.

En 1878-79, nous avons importé 889,740 tonnes de charbon, et nous avons consommé 554,603 tonnes du charbon de la Nouvelle-Ecosse.

J'établis ce calcul en prenant le chiffre total de la vente du charbon de la Nouvelle-Ecosse, et en en déduisant le nombre de tonnes exportées ; la différence représente la quantité consommée dans le pays. Nous avons donc un total de 1,444,343 tonnes qui représente ce qui a été consommé au Canada en 1878-79.

Cette augmentation dans l'importation du charbon a été une des choses que je n'ai pas calculées ; je n'avais pas cet excès de confiance lorsque je présentai mon exposé en 1878-79. Je supposais que la consommation du charbon de la Nouvelle-Ecosse augmenterait à un tel point qu'il y aurait moins d'importation, et par conséquent, un revenu moindre sur cet article.

Mais j'ai constaté en 1879-80, que nous avons importé 973,778 tonnes. Nous avons consommé 811,719 tonnes du charbon de la Nouvelle-Ecosse, ce qui fait que l'augmentation de la consommation du charbon, dans le cours de cette année, comparée à la consommation de l'année précédente, est de 341,151 ; l'augmentation de consommation du charbon de la Nouvelle-Ecosse, étant de 257,116.

C'est là, à mon avis, une des preuves les plus fortes de l'influence de ce tarif que nous discutons sur les intérêts manufacturiers du pays.

Je désirerais également donner une petite information que je considère comme une forte preuve. Je dois dire que les manufactures de coton ont pris un accroissement considérable.

Plusieurs manufactures nouvelles sont établies et les anciennes se sont agrandies. Les rapports qui me sont soumis établissent que nous employons aujourd'hui dans les manufactures de coton 1,850 ouvriers de plus qu'à l'époque de la révision du tarif.

La meilleure preuve que nous ayons de cet accroissement, à part celle que j'ai devant moi, est que la production des manufactures de coton s'est augmentée d'un million et trois quarts en un an. On dit que l'entreprise n'a pas été ruinée pour les manufactures et j'en suis heureux.

Je sais que le développement si rapide de cette industrie a donné lieu à des craintes ; on redoutait qu'à un moment donné, le coton deviendrait si bon marché que les capitalistes ayant des intérêts dans ces manufactures seraient ruinés.

Comme je l'ai dit, la production des manufactures a augmenté d'un million trois quarts par année et nous employons aujourd'hui 1,850 ouvriers de plus que l'an dernier ; c'est là une preuve indéniable de prospérité.

Mais on pourra dire : " Vos rapports ne sont pas exacts. Vous vous êtes trouvé en relation avec des personnes intéressées dans cette branche d'industrie et elles vous ont donné des chiffres élevés, ou si vous avez visité vous-même les ma-

nufactures, (comme je l'ai entendu dire une fois à propos d'une visite que je faisais à une fabrique), les ouvriers étaient dirigés de l'étage inférieur à l'étage supérieur, afin de prouver un personnel nombreux." Quoiqu'il en soit, j'ai la conviction que cette accusation ne repose sur aucun fondement.

On peut dire, peut être, que nos calculs sont faux. Mais ouvrez le rapport du commerce, et vous verrez dans les dix-huit derniers mois, les importations de coton brut—car le pays n'en produit pas,—le montant donne la juste mesure de l'accroissement de nos manufactures,—l'augmentation est de \$871,473.

L'augmentation de valeur de cette matière brute, une fois manufacturée, est évaluée de \$1,450,000 à \$1,525,000 c'est-à-dire qu'en additionnant son prix à celui de la main-d'œuvre nous obtenons un total de \$2,396,564, chiffre qui représente l'augmentation de valeur des produits de cette industrie durant les dix-huit derniers mois. Cela confirme les rapports que j'ai reçus d'autres sources.

Encore un mot au sujet du coton. On peut dire que le pays paie beaucoup pour cette industrie; on peut dire qu'elle augmente la taxe directe ou indirecte que paie la population du Canada.

J'ai dit devant cette Chambre, dans le cours du mois de mars dernier, que j'avais entre les mains une liste des prix auxquels se vendaient alors certaines espèces de coton fabriqués au Canada; cette liste établissait qu'ils étaient aussi bon marché que ceux des manufactures du Massachusetts à cette époque. Je crois qu'il y a maintenant une différence, mais elle n'est pas, pour ce genre de marchandises, le revenu qu'elle a donné autrefois.

J'ai une liste de prix d'une autre branche de cette industrie—celle du coton tricoté—établie dans ma propre ville. La manufacture approvisionne la ville et approvisionnera bientôt le Canada tout entier, et ses prix peuvent être comparés livre par livre, centin par centin, avec ceux des manufactures du New-Hampshire.

Je parlerai maintenant des laines. Le résultat de mon examen sur l'industrie des laines est que leurs produits ont augmenté l'an dernier au Canada de \$2,000,000, et je puis assurer de bonne source que la plus grande partie des étoffes de laine fabriquées au Canada dans le cours de l'année dernière, se vendent aujourd'hui meilleur marché qu'auparavant, en tenant compte du prix de la laine. Si cet état est exact, les rapports du commerce donneront un résultat à peu près identique. Ce relevé n'est ni aussi exact ni aussi parfait que celui du coton.

Le pays ne produit pas le coton, mais il fournit la laine, par conséquent ce tarif a pour résultat non-seulement d'augmenter l'importation de ce dernier article, mais d'augmenter la demande pour ce que nous produisons dans notre propre pays.

L'augmentation de l'importation de laine, dans le cours de dix mois, a été de \$1,153,587, et l'accroissement de valeur des étoffes de laine fabriquées dans le pays de \$2,500,000; il reste donc \$1,346,413 pour représenter l'augmentation de travail, capital, etc., placé et dépensé dans cette industrie. Ce résultat correspond aussi exactement que possible avec les estimations de quatre-vingts manufactures dans la province d'Ontario, de vingt dans la province de Québec et d'un certain nombre dans les provinces maritimes; il accuse une augmentation totale de production d'environ \$2,000,000.

Passons maintenant à une autre matière brute; les chiffres qui y ont rapport peuvent donner un exemple de l'augmentation qui a eu lieu grâce au tarif, dans la valeur des articles manufacturés en ce pays; j'entends parler des cuirs. L'augmentation de valeur des importations, dans le cours de dix-huit mois, a été \$807,297 et celle de la fabrication de \$1,814,000; il reste pour la main-d'œuvre, le tan,—qui peut être compté avec la main-d'œuvre—une somme de \$806,703.

Le résultat des démarches que j'ai faites pour obtenir des

Sir LEONARD TILLEY

informations sur les principales industries a toujours confirmé cet état de prospérité.

L'augmentation de valeur du fer en gueuse importé pour la consommation, dans le cours de dix-huit mois, a été de \$303,189. Toutefois ce n'est là qu'une évaluation approximative; c'est, d'ailleurs, une estimation peu élevée, et si nous considérons la quantité de fer qui entre dans la fabrication des poêles, machines à coudre, etc.; dont la valeur, une fois manufacturé est de \$1,000,000, nous voyons que la différence entre la matière brute et l'article fabriqué est de près de \$700,000, somme qui couvre la main-d'œuvre et le capital engagé.

J'arrive maintenant à une question sur laquelle l'attention s'est concentrée peut-être plus que sur toutes les autres soulevées par le tarif,—une industrie que nos honorables amis de l'opposition mettent au rang des petites industries du Canada. Le tarif augmente considérablement la fabrication de l'article produit par cette industrie, et—ainsi qu'on le prétend,—réduit considérablement le revenu qu'on en retirait.

J'entends parler du sucre raffiné. Je désire exposer à la Chambre quelques faits relatifs à cette industrie que l'on dépeint comme favorisée, et je pense pouvoir démontrer que plus que toutes les autres elle mérite notre encouragement, non-seulement au point de vue de l'industrie elle-même, mais au point de vue des intérêts généraux du Canada. J'ai entendu dire, depuis que les rapports du commerce ont été déposés sur le bureau de la Chambre, qu'il était évident d'après les chiffres qu'ils contenaient, que c'était une industrie ruinée pour le pays, parce qu'il appert qu'en 1878-79, la valeur des importations du sucre était de \$5,650,677, dont on retirait un revenu de \$2,551,582, tandis que la valeur des importations de 1879-80 était de \$3,904,287 et les droits perçus de \$2,026,000.

On nous a posé cette question: comment pouvez-vous expliquer la diminution de la valeur des importations et celle du revenu, si ce n'est en disant que l'argent entre dans le coffre des raffineurs?

Je vais essayer d'expliquer la chose, libre aux honorables messieurs de l'opposition de démontrer que j'ai tort. S'il y a quelque fausseté dans mon explication, je tiens à ce qu'elle soit mise au jour.

Nous constatons que la valeur des importations de 1878-79 et le montant des droits perçus ont augmenté précisément pour la raison que j'ai mentionnée,—c'est-à-dire à cause de l'importation considérable, de la quantité énorme de sucre retirée des entrepôts de douanes,—faits qui ont précédé immédiatement la mise en force du nouveau tarif. Si nous consultons les chiffres relatifs aux importations de janvier, février et mars 1878, nous constatons que nous avons importé un peu moins de \$1,000,000 de sucre, tandis qu'en 1878-79, durant le même laps de temps, nous avons importé \$2,000,000, et le résultat est que nous avons payé \$225,000—c'est-à-dire la moitié de \$450,000 additionnelles perçues sur les importations de 1878-79,—qui appartenaient à l'année suivante et que nous payé avons un demi-million de piastres pour le sucre qui a été consommé l'année suivante.

Si donc vous prenez la moitié d'un demi-million de piastres extra, reçues dans le cours de ces trois mois, et si vous ajoutez cette somme à la valeur des importations de l'année suivante, vous obtenez un total de \$1,404,287 à opposer à celui de \$5,150,677 de l'année précédente.

Maintenant pour ce qui concerne le revenu de l'année, si vous portez au crédit de l'an dernier les \$225,000 reçues l'année précédente vous obtenez un revenu de \$1,251,632, soit \$77,390 de moins que pour l'exercice précédent. La différence de valeur des importations, comme le montre ce rapport, serait de \$746,390.

On prétendra peut-être que ce montant est entré dans le coffre des raffineurs. Je vais essayer d'expliquer où il est allé.

On doit se rappeler que les droits encaissés en 1878 et 1879 étaient perçus sur le sucre raffiné fabriqué en grande partie aux États-Unis et importé de là; et par conséquent, nous avons à payer des droits sur le travail du raffineur de sucre, lequel le fret se trouvait payé, et nous sur d'autres frais et dépenses qui ont porté la valeur à \$746,390.

Où est allée cette somme? Nous n'avons rien reçu sur le fret de 30,000 tonnes de sucre à \$6,50 la tonne, payé aux États-Unis où le sucre avait été envoyé pour être raffiné.

L'an dernier, ces \$247,000 ont été payés aux navires qui ont apporté ce sucre, principalement aux ports de Montréal et d'Halifax et au Canada. L'an dernier, on a consommé 24,000 tonnes de charbon pour le raffinage du sucre, ce qui à \$4 la tonne, rendu dans les raffineries, donne un total de \$96,000. Nous avons fabriqué l'an dernier, au Canada, 300,000 boucauts pour le sucre qui étaient autrefois fabriqués aux États-Unis à raison de 32 centins le boucaut, soit \$96,000. Salaires de 400 ouvriers employés dans les raffineries de sucre, \$160,000; droit de quaiage, qui entre au revenu des commissaires du port de Montréal et charroi payé principalement à la population de Montréal, \$27,000; noir animal et autres dépenses pour le matériel de la raffinerie, dépréciation des actions, etc., \$40,000; intérêts sur placements dans les deux établissements alors en exploitation, \$40,000; assurance sur les bâtiments, \$12,000; un et demi pour cent sur le sucre qui était importé \$37,500. On constatera qu'en additionnant ces chiffres on obtient un total de \$794,500 à opposer aux \$746,390 mentionnés auparavant.

Il sera difficile, avant que les rapports de cette année relatifs au commerce et à la navigation soient soumis au parlement, de comparer les chiffres de l'an dernier avec ceux des années précédentes, mais par les rapports des six premiers mois de l'année courante, nous constatons que la quantité importée dans le cours du premier semestre de cette année a été de 2,915,718 livres à opposer à 2,061,344 livres pour la période correspondante de l'année dernière, et les droits perçus pour le premier semestre de cette année se sont élevés à \$1,333,093 à opposer à \$1,101,680, ce qui accuse une augmentation de \$296,413 pour le premier semestre de cette année; et en admettant que nous n'ayons que les deux tiers de cette somme pour le reste de l'année, nous réaliserons plus de revenus sur le sucre que dans aucune des années précédentes depuis la confédération. Grâce à l'application du tarif, nous partageons \$794,500 entre les propriétaires de nos navires et les ouvriers.....

Sir ALBERT J. SMITH. Oh non; des navires étrangers.

Sir LEONARD TILLEY. On me rappelle que sur le nombre il y a quelques navires étrangers. Une partie considérable de cette somme est revenue à nos propres navires et cette somme sera plus considérable cette année, parce qu'une raffinerie s'établit à Halifax et je suis heureux d'ajouter qu'il y en a déjà une à Moncton en pleine opération.

Je dois dire à ce sujet que les provinces maritimes ne possédant pas autrefois de raffineries de sucre, le seul commerce direct qui se faisait avec les Indes Occidentales, était celui du sucre qui était débarqué à Halifax et de là expédié à Montréal par chemin de fer; mais maintenant, avec une raffinerie à Halifax, et une autre dans le Nouveau-Brunswick, il s'opérera un changement.

Nous payons aux navires venant au Canada \$247,000, à nos propriétaires de houillères, et pour cette industrie seulement, \$96,000 pour 24,000 tonnes de charbon; pour la fabrication de 300,000 boucauts, \$96,000; salaires de 400 ouvriers, \$160,000.

Que signifie ce chiffre de quatre cents ouvriers? Il signifie que si ces artisans n'avaient obtenu du travail, quatre cents maisons à Montréal seraient inoccupées; bien plus, ces hommes contribuent comme acheteurs à la prospérité de

toutes les branches du commerce et de l'industrie de cette ville.

Et je suis heureux de le dire, les provinces maritimes jouiront à leur tour des avantages que Montréal possède aujourd'hui.

A part de cela nous avons d'autres dépenses se montant en tout à \$794,500. J'entends les honorables députés de la gauche s'écrier: "En supposant que tout cela soit vrai, la population du Canada paie plus pour le sucre que sous l'action de l'ancien tarif."

Ce reproche est grandement exagéré. J'ai entre les mains un rapport que je crois être fidèle, relatif au prix du sucre en grains dans le cours de l'année dernière; il contient une statistique indiquant, mois par mois, le prix du sucre aux États-Unis et à Montréal, dans le cours de l'année 1880. La moyenne des prix aux États-Unis a été de \$6,52.

Ajoutons l'ancien droit,—car je fais ce calcul d'après l'ancien tarif,—25 pour cent, \$1.63, 1 centin par livre \$1, et pour les autres dépenses de différente nature 35 centins—ce qui porte le prix du sucre en grains à \$9.50 à opposer à une moyenne de \$9.75 pour les douze derniers mois, soit une augmentation de 25 centins par 100 lbs. entre le prix actuel et le coût du sucre importé sous l'action du tarif de 1878. J'ai été également informé de bonne source que les raffineurs ont placé maintenant sur le marché le sucre jaune raffiné qui se vend de 14 à 19 centins de moins par 100 lbs qu'il n'aurait été possible de l'importer des États-Unis sous l'action du tarif de 1878.

J'irai plus loin et je dirai que le sucre d'épicerie No 14, paie trois quarts de centin par livre et trente pour cent de droits seulement, tandis que le tarif de 1878 lui imposait un droit de un centin par livre et de 25 pour cent.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT. Non.

Sir LEONARD TILLEY. Je parle de cette qualité de sucre dont j'avais un échantillon il y a un an—un beau sucre d'épicerie.

On importe aujourd'hui le sucre à un quart de centin de moins qu'en 1878, plus un droit additionnel de cinq pour cent *ad valorem*, et les colis le contenant sont exemptés de droits lorsqu'ils viennent directement des Indes Occidentales.

Ainsi donc cette qualité de sucre revient à environ un quart de centin de moins au consommateur qu'en 1878. Il est vrai que le droit *ad valorem* sur les sucres bruts employés par les raffineurs a été porté de 25 à 30 pour cent par le tarif de 1879, mais il n'y a pas de plainte à élever si les raffineurs ont à payer cette augmentation qui ne se monte pas à un chiffre aussi élevé, attendu que comme il n'existe pas de droits sur les colis comme en 1878, l'effet pratique est que le droit n'est pas beaucoup plus élevé qu'il l'était lorsque le tarif de cette année était en force.

Ainsi donc, considérant la question à ce point de vue, si le sucre raffiné coûte, d'après cet exposé, environ vingt-cinq centins par cent livres de plus, et si le sucre jaune, de qualité moyenne est vendu aujourd'hui de 14 à 19 centins de moins par cent livres que sous l'ancien tarif, et si l'on peut acheter le sucre no. 14 à un quart de centin de moins par livre, les consommateurs de sucre du Canada n'ont pas à payer beaucoup plus que les années précédentes. Mais à part de cela, nous avons une industrie créée qui représentait l'an dernier un total de \$750,000, qui ne fera que se développer et qui s'élèvera probablement cette année au chiffre de \$1,000,000.

Bien plus, les navires qui apportent ce sucre au port de Montréal, (parce que l'année dernière cette industrie était limitée à Montréal) et ceux qui apportent le charbon nécessaire pour le raffinage, représentent un jaugeage de 62,000 tonnes. Quel a été l'effet de cela sur les différentes industries du Canada?

Ce mouvement de navires, tout en élevant considérablement les revenus du port de Montréal, a considérablement

augmenté les affaires de cette partie du pays. Bien plus, le fait de la présence, dans le port de Montréal, de navires représentant un tonnage de 62,000, a rendu possible l'expédition par ce port, d'une plus grande quantité de grains et d'autres produits des Etats-Unis, parce que le tonnage et le transport du fret sont à prix réduits.

La concurrence de ces 62,000 tonnes a diminué considérablement le prix du fret à Montréal, dans le cours de l'été dernier et chaque dix centins épargnés sur l'expédition d'un baril de farine de production canadienne fait bénéficier d'autant le producteur; chaque réduction d'un demi-centin sur le fret d'un minot de blé retourne au cultivateur, de même qu'une réduction de dix centins sur l'expédition d'une boîte de fromage; il en est de même des réductions de fret sur les salaisons de porc, et autres denrées alimentaires.

Si grâce à l'application de ce tarif, nous avons attiré l'an dernier dans ce port des navires représentant un tonnage de 62,000, qui autrement n'y seraient jamais entrés, je crois que le Canada tout entier et l'Ontario en particulier, y ont trouvé un avantage marqué.

Mais dans le cours de cette année, cet avantage sera étendu aux provinces maritimes, et à quel résultat parviendrons-nous lorsque nos raffineries de sucre d'Halifax et de Moncton seront en opération?

Il y aura une augmentation de trafic considérable entre ces provinces et le Canada en général et les Indes Occidentales. Lorsque nos navires qui se rendent aux Indes Occidentales reviendront avec une cargaison de sucre ou d'autres articles, ils pourront charger dans nos ports le poisson et autres produits à des prix moins élevés, ce qui donnera plus d'essor à notre marine marchande.

Si donc nous payons vingt-cinq centins de plus par cent livres pour notre sucre, les cultivateurs de l'ouest et les commerçants de bois et de poissons des provinces maritimes auront un avantage équivalent, plus grand peut-être, grâce à l'accroissement du commerce avec les Indes Occidentales, à la réduction du tarif du fret et à l'augmentation des exportations des provinces maritimes et de la province de Québec.

J'attirerai maintenant l'attention de la Chambre sur le progrès de nos manufactures, dans toute l'étendue du pays. Nous voyons s'élever de nouvelles fabriques de meubles, de nouvelles usines pour la fabrication des locomotives et du matériel des chemins de fer, et j'ai eu le plaisir de visiter l'une d'elles. Cela prouve le développement de l'esprit d'entreprise en ce pays.

Mon honorable collègue qui siège en arrière de moi (M. Mousseau) vient de me communiquer une dépêche du câble qu'il a reçue de Paris aujourd'hui; elle a trait à une nouvelle industrie: la fabrication du sucre de betterave. Je vois un sourire se dessiner sur les lèvres de mon honorable ami de l'opposition (sir Richard J. Cartwright) qui semble signifier que ces dépêches sont très commodes.

Sans doute elles le sont parfois, mais il n'est pas nécessaire dans ce cas d'user de subterfuge, car la dépêche établit le fait que l'industrie de la fabrication du sucre de betterave est une véritable entreprise.

Je dois dire en passant que le gouvernement a l'intention de soumettre une proposition à la Chambre lui demandant de prolonger de huit ans les effets de la résolution adoptée en 1873, pour exempter de droits les fabriques de sucre de betterave; dans deux ans ses effets auront cessé, nous voulons les prolonger de huit ans à dater du 1er juillet prochain. Les machines destinées à la fabrique dont il est question dans la dépêche ont été achetées à Paris.

J'arrive maintenant aux fabriques de meubles; leurs affaires ont augmenté dans une proportion notable, mais pas autant que celles de différentes branches de notre industrie. Quant aux locomotives et au matériel roulant, les chemins de fer et surtout le gouvernement ont commandé et font exécuter au Canada ce qui est nécessaire à l'entretien de leurs lignes.

Sir LEONARD TILLEY

Jetons par exemple un coup-d'œil sur la compagnie du Grand-Tronc seulement. Il suffit d'entrer dans ses ateliers à Montréal pour voir quel élan remarquable a pris cette industrie, et dans chaque ville on trouvera une preuve semblable des bienfaits de la politique nationale. Nous avons de plus une manufacture de wagons à Cobourg, une autre à London et un certain nombre dans d'autres localités.

Lorsque l'ancien tarif était en force, ils étaient importés des Etats-Unis. La fabrication des instruments aratoires, wagons, etc., a pris depuis un an ou deux un développement considérable. Les manufacturiers se plaignent de ne pas faire des profits plus élevés qu'auparavant, mais la fabrication a considérablement augmenté.

Les rapports du Manitoba accusent une augmentation véritablement merveilleuse, depuis 1872, dans l'achat des produits du pays et des objets fabriqués en Canada. Dans le cours de cette année leur valeur était de \$390,000 et l'an dernier on a importé au Manitoba et au Nord-Ouest pour \$3,600,000 d'objets manufacturés et de produits canadiens; les instruments aratoires figuraient pour un chiffre considérable dans les importations.

Un nouveau débouché s'est ouvert dans ce pays pour nos marchandises, tandis que les marchandises américaines en sont exclues. J'ai rencontré à Kingston, en avril dernier une personne qui a vécu autrefois au Canada, mais qui est maintenant établie à St. Paul, Minnesota; elle me disait: votre tarif a détruit mon commerce avec le Nord-Ouest.

L'industrie de la fabrication des chaussures a augmenté de vingt-cinq pour cent, tant au point de vue de la production qu'à celui du nombre d'ouvriers employés.

Nous constatons de plus que les manufactures travaillent continuellement, tandis qu'autrefois elles n'étaient en activité que les deux tiers du temps. La fabrication de la vaisselle augmente continuellement et celle des articles de ferronnerie a reçu une nouvelle impulsion. Au nombre des nouvelles manufactures établies, nous comptons à Montréal deux fabriques de soieries; on y tisse de la soie magnifique et on y fera bientôt des rubans.

Le nombre des papeteries augmente également; elles produisent plus que jamais et fabriquent le papier de tenture et le papier de couleur. Il s'est établi à Montréal une grande fabrique de peintures. L'industrie de la fabrication des orgues et pianos se développe considérablement de tous les côtés, et les demandes du pays qui augmentent dans une proportion relativement surprenante sont un signe certain que les temps sont meilleurs, car on sait que ces articles ne s'écoulent que lorsque le peuple est dans une position assez prospère pour les acheter.

Nous avons ensuite des ateliers de serrurerie et de quincaillerie de différents genres, et pour la première fois nous fabriquons la vaisselle plaquée;—il y a une manufacture à Hamilton et une autre à Montréal. De plus nous avons des manufactures de corsets employant 500 ouvriers et un établissement de vêtements confectionnés ayant à lui seul un personnel de 900 employés.

Les fabriques de savon et autres prennent chaque jour de l'extension, elles multiplient le nombre des ouvriers et contribuent à l'augmentation des salaires.

D'après une statistique dressée avec soin, il apporta aujourd'hui que, dans le cours de l'année dernière, l'augmentation de valeur du matériel brut, par le travail des machines, le secours du capital et de la main-d'œuvre, a été, pour toute l'étendue du Canada, de \$6,000,000, et que le nombre des personnes employées a été de 14,000; elles représentent avec leurs familles un total de 42,000. Environ \$1,000,000 passent entre les mains des ouvriers occupés dans ces manufactures; ils dépensent généralement cette somme.

Si, sur ces 14,000 ouvriers 7,000 occupent des maisons ou logements, ne forment-ils pas de fait, en un an une ville de 40,000 habitants—et on peut ajouter 20,000 à ce nombre, vu que nous n'importons pas la moitié de ce qu'ils consomment, ce qui augmente d'autant le travail à faire par notre

propre population. Ainsi donc, nous créons en un an une ville de 60,000 habitants avec le capital de \$5,000,000 ou \$6,000,000 ainsi dépensé l'année dernière; nous établissons de nouvelles manufactures de différents genres, sans parler d'autres dépenses à l'avantage de notre population, et tout cela résulte de l'application, depuis dix-huit mois, des principes de la politique nationale.

Cela établi, je demanderai à la Chambre si le partisan le plus ardent de la politique nationale espérait atteindre en si peu de temps de semblables résultats? L'honorable chef de l'opposition a dit que j'avais manifesté l'intention de visiter les districts ruraux.

Il doit savoir que j'en ai visité quelques-uns dans le cours de l'été dernier, mais non pas autant que de manufactures. Je n'ai pu malheureusement mettre à exécution les plans que j'avais formés à cause du voyage en Angleterre, de trois des membres du gouvernement. Quelques-uns de nous ont été obligés de rester à leur poste et n'ont pu s'absenter d'Ottawa autant qu'ils l'auraient désiré.

Mais que constatons-nous? Partout où se portent nos investigations, nous relevons certains faits qui peuvent défier toute contradiction. Je sais que la question est brûlante, que les membres de cette Chambre l'envisagent à différents points de vue, mais il est évident que l'effet du tarif a été d'augmenter le prix de la farine, du blé et autres céréales, et après une étude des plus sérieuses, j'en suis arrivé à la conclusion que la farine revenait au consommateur du Canada à dix centins de plus par quart. C'est là le calcul que j'ai fait, on pourra le discuter mais c'est l'évaluation la plus exacte qu'il m'ait été possible d'obtenir. L'augmentation du prix du blé, qui s'est produite en Canada, en juin et en juillet, était incontestablement occasionnée par le tarif. A certaines périodes de l'année, après la moisson, il y a abondance de grains; au printemps la plus grande partie est réduite en farine et le prix augmente, par suite des nombreuses demandes des moulins.

Lorsqu'il y a surplus et qu'il est difficile de trouver un marché pour le blé, les prix ne sont pas considérablement affectés, mais en même temps il est des périodes dans l'année où les producteurs obtiennent un bénéfice, comme la chose est arrivée l'an dernier pour le blé et le seigle. D'après les informations que j'ai recueillies, il y a, dans certaines parties du Canada et le long des rives du St-Laurent, une forte demande pour ce dernier article; les distillateurs de l'Ontario et de Québec, au lieu d'employer le maïs, demandent et achètent du seigle, et comme conséquence des droits imposés sur le maïs et le seigle, les producteurs obtiennent des prix plus élevés.

Sans parler des autres parties du Canada, le droit sur le maïs a augmenté la production de ce grain dans l'Ontario, principalement dans la partie ouest de la province. Quant à l'avoine, on calcule que le tarif a eu pour résultat d'augmenter son prix dans les provinces maritimes et dans cette partie du pays; le consommateur a à payer trois centins de plus par minot,—et si la chose peut donner quelque satisfaction aux honorables députés de l'opposition, j'ajouterai que le marchand de bois paie sa part de cette augmentation.

Que dirais-je encore si ce n'est qu'aucune partie du tarif n'est plus acceptable pour la population agricole que celle qui impose un droit sur les fruits et les arbres fruitiers. Il est évident que les personnes qui veulent manger des fruits dans les premiers jours de la saison, avant que les fruits canadiens soient arrivés à maturité, peuvent payer une augmentation de droits.

Dans certaines années nous avons une récolte de fruits très abondante, et l'an dernier nous avons un surplus; il est évident que sans l'imposition du droit il aurait été difficile d'écouler notre dernière récolte; il est vrai qu'elle s'est vendue à bas prix, mais sans la protection, les résultats financiers auraient été encore plus déplorable.

Pour ce qui est du lard et du jambon, le cultivateur se trouve maintenant protégé par un droit de vingt-six pour cent.

Je dois dire à ce sujet, que quelques-uns de mes honorables amis siégeant à la droite, ont insisté auprès du gouvernement pour augmenter les droits sur le lard. Cet article entre pour une large part dans l'alimentation des ouvriers de chantier, mais comme nous ne pouvons faire des lois spécialement favorables aux intérêts du commerce de bois, nous imposons sur cet article une taxe aussi légère que possible.

Toutefois, nous n'avons pas cru devoir à présent demander une augmentation de droits sur le lard, mais je dois dire que si nous jetons un coup-d'œil sur le tarif, nous constaterons que le porc et les autres viandes paient un droit variant de dix-neuf à vingt pour cent.

Considérons maintenant l'effet de l'augmentation du nombre des consommateurs sur les marchés du pays où se vendent les légumes, la volaille, les œufs, le beurre frais et le fromage, et en un mot, tous les produits des environs d'un centre manufacturier qui sont susceptibles de trouver du débit.

Les cultivateurs reçoivent pour ces articles qui peuvent être considérés comme délicats, et ne peuvent être exportés en Angleterre, des prix plus élevés, résultat dû à l'augmentation des salaires reçus par un plus grand nombre d'ouvriers employés dans des manufactures prospères.

En 1879 et l'an dernier, mais principalement en 1879, les honorables députés de l'opposition ont fait entendre de graves objections contre le tarif. Si quelques-unes de ces objections avaient été confirmées par l'expérience, le fait aurait produit quelque impression sur le gouvernement, mais je suis heureux de pouvoir déclarer qu'après les avoir examinées avec soin, les événements ont prouvé que les craintes entretenues par les honorables messieurs étaient sans fondement et que nous nous présentons aujourd'hui avec la satisfaction de voir notre politique justifiée par l'approbation du pays.

Une des objections qui ont été faites au tarif, est qu'il réduira les exportations étrangères, par la voie de Montréal, Québec et du St. Laurent, à cause de l'imposition de droits de douane sur la matière brute, ou sur le blé ou la farine et les produits des pays étrangers passant sur nos chemins de fer et nos canaux pour se rendre en Europe, par l'obligation d'entreposer ces marchandises.

Si cela avait pu être établi, il y aurait eu certainement quelque raison de considérer jusqu'à quel point le fait pourrait influencer notre ligne de conduite sur cette question.

Mais quels sont les faits? En consultant les rapports officiels, je constate que dans le cours de l'été de 1878, c'est-à-dire la saison de la navigation, de mai à novembre, le montant des exportations par la voie de Montréal a été de \$6,742,771; en 1879, \$9,439,727 et l'été dernier de \$11,148,599.

L'honorable ministre des Douanes fit des arrangements en vertu desquels les produits des Etats de l'Ouest pouvaient traverser notre territoire sans empêchements ou obstacles, en vertu des règlements adoptés par ce département et il ne s'est produit aucun incon vénient.

Je dois ajouter que l'augmentation d'exportation était principalement attribuable à la grande quantité de navires qui se trouvaient dans ce port sans chargement.

Je me rappelle que me trouvant à Sainte-Catherine dans l'automne de 1879, les propriétaires de navires du canal me dirent que s'il se faisait peu d'affaires sur le canal, la cause était attribuable au trop petit nombre de navires pouvant recevoir des chargements dans le port de Montréal; ils ajoutèrent que s'ils expédiaient leur grain ou leur farine dans ce port ils auraient à payer des prix élevés et qu'ils choisissaient de préférence les ports des Etats-Unis.

Je dis donc que toute politique tendant à augmenter le tonnage à Montréal fera disparaître cette difficulté et attirera un trafic plus considérable sur nos chemins de fer et canaux. On a soulevé une autre objection, c'est que les importations des manufactures anglaises diminueront, tandis qu'augmenteront celles des fabriques des Etats-Unis. Je ne répondrai à cela que par la lecture d'une statistique que j'ai entre les mains, établissant d'une façon exacte le mouvement du commerce entre le Canada et l'Angleterre, les Etats-Unis et les autres pays respectivement, depuis 1874-75. En 1874-75, les importations d'Angleterre étaient de \$60,000,000, des Etats-Unis de \$50,000,000, des autres pays \$8,000,000, soit 50 pour cent d'Angleterre, 42 pour cent des Etats-Unis et 7 pour cent des autres pays. En 1875-76, en Angleterre, \$40,000,000, soit 43 pour cent; Etats-Unis, \$46,000,000, soit 48 pour cent, et \$8,000,000 ou 8 pour cent pour les autres pays. En 1876-77, Angleterre, \$39,000,000, Etats-Unis, \$51,000,000, autres pays \$5,000,000, ou 41 pour cent pour l'Angleterre, 53 pour cent pour les Etats-Unis et 5 pour cent pour les autres pays. En 1877-78, Angleterre, \$37,000,000, Etats-Unis, \$45,000,000, autres pays \$5,000,000, soit 41 pour l'Angleterre, 43 pour les Etats-Unis et 5 pour les autres pays.

En 1878-79, le montant de l'Angleterre était de \$30,000,000, celui des Etats-Unis de \$43,000,000. La plus grande partie des importations qui sont arrivées dans ce pays, en février 1879, venaient des Etats-Unis, elles consistaient en coton gris, sucre raffiné et articles divers. Dans le cours de cette année, nous avons importé pour \$5,000,000 des autres pays; les importations se répartissent ainsi: Angleterre 38 pour cent, Etats-Unis 54 pour cent, autres pays 6 pour cent. En 1879-80, nous avons importé \$34,000,000 de l'Angleterre, \$29,000,000 des Etats-Unis et \$7,000,000 des autres pays, soit Angleterre 48, Etats-Unis 40, autres pays 11, en d'autres termes, pour la première fois depuis 1874, les importations de l'Angleterre ont surpassé celles des Etats-Unis.

L'argument qu'ont employé ensuite les honorables députés de l'opposition consistait à dire que le tarif tendait à créer des relations peu amicales entre l'Angleterre et le Canada et nuirait à notre crédit.

Voyons quelle est la réponse que cette question a provoquée. J'ai entre les mains une petite brochure publiée en Angleterre, établissant le chiffre des exportations de l'Angleterre dans les autres pays, et je constate que dans le cours de cette année, les exportations de l'Angleterre au Canada ont augmenté de £1,700,000 ou \$5,000,000. Cet écrivain anglais montre que notre commerce avec ce pays n'a fait qu'augmenter au lieu de se ralentir sous l'influence de la politique commerciale du gouvernement, comme le prédisaient les honorables députés de l'opposition.

Ainsi donc il n'existe aucun sentiment d'animosité. Quel a été maintenant l'effet de cette politique, sous le rapport de notre crédit? J'ai été à même de montrer l'an dernier que nos obligations à 4 pour cent, étaient cotées de 95½ à 96, et que leur cours, en 1878, était de 90, 91 et 92: je constate aujourd'hui qu'avec l'intérêt accru de 1½, elles sont à 104½ et 105, soit une augmentation de 7 à 8 pour cent. Mon honorable prédécesseur comme ministre des finances (Sir Richard J. Cartwright), peut dire: "la chose peut-être vraie, mais alors pourquoi vos obligations tiées ne montent-elles pas dans la même proportion que celles des Etats-Unis?" Le 30 décembre 1878, les obligations consolidées des Etats-Unis, à 4½, étaient à 103½, et le 1er janvier 1881, ces mêmes valeurs étaient à 115½ et 115¾. Nos obligations valaient en 1878 de 89 à 91, tandis qu'elles sont cotées actuellement à 104½, ce qui montre que l'augmentation est au moins égale à celle des valeurs des Etats-Unis.

Mais je désire signaler un fait qui possède encore une importance plus considérable. En 1878, les obligations de la Nouvelle-Galles du Sud étaient cotées plus haut aux bourses d'Angleterre que toutes les valeurs coloniales du

Sir LEONARD TILLEY

monde; elles étaient à cette époque à 5 au-dessus du cours que les nôtres avaient atteint. Maintenant les valeurs du Canada ont obtenu une cote un peu supérieure, fait qui montre le crédit relatif des deux pays; j'admets toutefois que cette augmentation est due en grande partie à la surabondance d'argent. Toutefois il est incontestable que nos valeurs, comparées à celles de la Nouvelle-Galles, ont augmenté de cinq pour cent, dans le cours des deux dernières années.

J'aborde maintenant une autre question, c'est-à-dire l'augmentation de taxes qu'on avait dit devoir peser sur les consommateurs. Les honorables messieurs de l'opposition prétendaient en 1879, et l'ont répété maintes fois dans le cours de la session dernière, aussi bien que durant la vacance, que le résultat de ce tarif serait d'ajouter à la taxe que paie la population du Canada une somme de \$7,000,000, tandis que \$2,000,000 seulement entreraient dans le coffre public. J'aimerais à demander à l'honorable chef de l'opposition comment la chose peut être possible. Je pose cette question non pas à lui seulement, mais aux honorables membres des deux partis de la Chambre.

Si par exemple nos importations ont diminué de \$6,000,000, ajoutons cette somme à \$71,000,000 qui représente le montant des marchandises entrées en douane l'année dernière et nous obtenons le chiffre de \$77,000,000 qui représenteraient nos importations, si nous n'avions pas fabriqué dans le pays une quantité plus considérable de marchandises.

La moyenne du tarif de l'année dernière a été de 20 pour cent, soit un cinquième, ou \$14,000,000 sur \$71,000,000.

Le droit additionnel sur \$6,000,000, chiffre qui nous semble représenter la réduction des importations, s'éleverait, si les marchandises avaient été importées au lieu d'être fabriquées dans le pays, à \$1,200,000 au lieu de \$5,000,000, comme le prétend l'honorable monsieur.

Mais si je jette un coup d'œil sur la fabrication des instruments aratoires, celle des étoffes de laine et de coton, sur la ferronnerie et autres articles, au sujet desquels, les honorables messieurs disent que le tarif n'est pas bien vu des fabricants, parce qu'il n'ont pas augmenté les prix, je dirai qu'à la suite du changement de tarif, la population du pays ne paie qu'une faible partie des \$1,200,000.

Quant à la prétention de mon prédécesseur, (Sir Richard J. Cartwright), qu'une taxe de \$5,000,000 est imposée sur le peuple qui bénéficie en même temps de \$2,000,000, j'avoue que je ne puis la comprendre, et j'espère que l'honorable monsieur voudra bien s'expliquer de manière à ce qu'elle soit comprise par la Chambre et le pays.

M. PLUMB. Ils ont essayé de l'expliquer l'été dernier dans Toronto-Ouest.

Sir LEONARD TILLEY. Une autre objection présentée au tarif est qu'il tendait à rompre l'Union en distribuant inégalement la taxe dans les différentes provinces. S'il faut en croire mon honorable ami le député de Huron-Centre, (Sir Richard J. Cartwright), les petites provinces paieront une somme proportionnellement plus considérable que l'Ontario et Québec.

L'honorable monsieur a parlé principalement des provinces maritimes; l'affection qu'il nous porte ne connaît pas de bornes; je le remercie de son bon vouloir. Mais sur quoi cette prétention est-elle fondée? Ce serait détruire la Confédération, dit l'honorable monsieur, que d'imposer une loi inégale, ce serait disjoindre les pièces de ce magnifique édifice dont nous sommes tous fiers, ce serait rompre l'union que le pays tout entier a été heureux de voir s'accomplir, car elle est dans les intérêts de tous.

Mais considérons de quelle manière inégale cette taxe a été distribuée l'an dernier, sous l'action du tarif, entre les différentes provinces.

J'ai préparé d'après les rapports du commerce, quelques états sur lesquels je désire attirer l'attention de la

Chambre, et qui montreront que si le tarif a pesé davantage sur une section du pays que sur une autre—et tout bien considéré il n'y a pas eu grande différence,—l'Ontario et Québec ont à se plaindre, car ils ont été imposés plus lourdement que les petites provinces.

L'augmentation des droits sur les marchandises importées pour la consommation dans les différentes provinces, en vertu du nouveau tarif, peut s'établir comme suit : Ontario et Québec 3.76 pour cent ; Nouvelle-Ecosse 2.55 pour cent ; Nouveau-Brunswick 2.13 pour cent ; Manitoba 2.12 pour cent ; Colombie-anglaise 5.03 pour cent.

La Colombie anglaise semble avoir payé une proportion élevée. J'expliquerai brièvement les raisons de cet état de choses, peut-être pourra-t-on y remédier dans le cours de cette session.

Ile du Prince-Edouard, \$2.21 pour cent. Dans ces chiffres il n'est pas tenu compte du fait que l'an dernier, dans la province de Québec, une grande partie du revenu provenait du sucre raffiné.

Dans le Nouveau-Brunswick, il est entré pour \$45,000 de sucre de moins que l'année précédente; au lieu d'être importé des Etats-Unis, il a été fourni par Montréal. Si l'on fait entrer en compte le paiement des droits, la balance contre Ontario et Québec se trouvera réduite. La moyenne de l'augmentation totale a été de 3.60 pour cent.

J'arrive maintenant à la partie des rapports du commerce, dressés par le ministre des Douanes, qui a trait à la répartition de la taxe par tête, dans les différentes provinces, d'après le recensement de 1871.

Si l'on prend pour base la population de 1871, on arrive à un chiffre plus élevé, par tête, que celui que nous donnerait notre population actuelle, mais en appliquant la même règle aux différentes provinces, la proportion demeurera la même.

Dans l'Ontario et Québec, en 1878-79, le chiffre, par tête, a été de \$3 51 $\frac{1}{2}$, et en 1879-80 de \$4,08 $\frac{1}{2}$, soit une augmentation de 57 centins, provenant principalement des droits payés sur le sucre.

Dans la Nouvelle-Ecosse, en 1878-79, le taux a été de \$3.05, et 1879-80 de \$3.14, augmentation de 9 centins; dans le Nouveau-Brunswick, en 1878-79, le taux a été de \$3.67 et en 1879-80 de \$3.05, ce qui accuse une diminution de 62 centins; dans le Manitoba, l'augmentation a été de 78 centins; dans la Colombie anglaise, quoique les importations soient plus considérables, la diminution du taux par tête a été de 68 centins.

Le taux pour l'Ile du Prince-Edouard a diminué de 8 centins, et la moyenne de l'augmentation générale a été de 33.

Ainsi donc, les petites provinces, ne paient pas par tête, une contribution plus considérable que les provinces plus grandes, et on verra que même en distribuant entre toutes les provinces les droits sur le sucre perçus à Montréal, les petites provinces paient moins que les grandes, exception faite toutefois pour la Colombie anglaise qui, d'après un certain mode de calcul, paierait une somme plus considérable et qui d'après un autre, aurait l'avantage. Si tel est le cas, le tarif n'est pas de nature à amener la rupture de l'Union.

Si j'en crois mon expérience, l'Ontario et Québec se sont toujours montrés disposés à agir généreusement vis-à-vis des petites provinces, et je dois dire que, quels que soient les partis qui se succèdent au pouvoir, j'ai la conviction qu'ils demeureront fidèles à cette politique, de sorte que le tarif ne doit pas devenir une cause d'alarme.

On a dit de plus que le tarif était de nature à nuire aux intérêts maritimes. Je sais que nous ne pouvons pas édicter des lois de nature à protéger directement ces intérêts, mais je vais exposer ce que nous avons fait. Nous avons partagé les taxes de manière à ce que l'industrie maritime ne s'en ressentisse pas, mais se trouve dans une position plus avantageuse qu'auparavant.

J'ai ici un rapport des "drawbacks" payés depuis décembre 1879, jusqu'en décembre 1880, aux différents constructeurs de navires; le montant payé s'élève à \$60,601.33. Dans tout ce rapport, on constate que tandis qu'on accorde 75 centins par tonneau pour la meilleure classe de navire, il n'y a eu qu'une demande de remboursement du droit payé; le montant par tonneau s'élève à une piastre, tandis qu'auparavant il y avait à payer des droits considérables et il n'y avait pas de "drawback." Je tiens à soumettre cet exposé afin de montrer que les intérêts maritimes du Canada sont dans une position plus avantageuse que sous l'ancien tarif.

Je me suis occupé avec soin des intérêts du commerce de bois. J'ai fait un calcul établissant le prix de revient de 2,000,000 de pieds de bois, comprenant dans mes chiffres le matériel, la nourriture des animaux, l'avoine, le lard et tous les articles nécessaires à un chantier.

Déduisant les droits, lorsqu'ils ont été réduits et les ajoutant lorsqu'ils ont été élevés, l'augmentation nette ne se monte pas à un pour cent sur le coût de la production de 2,000,000 pieds de bois rendus à la scierie, tandis que sur les importations la moyenne de l'augmentation est de quatre pour cent.

On a dû augmenter le tarif pour combler nos déficits, chaque industrie a dû payer sa part et comprenant que nous ne pouvions protéger le commerce de bois, nous l'avons épargné autant que possible.

Le tarif, dit-on, chasse la population du pays. Il me semble que les rapports exagérés relatifs à l'exode de nos compatriotes peuvent être facilement repoussés. Je pensais, après les articles que j'ai lus à ce sujet dans les journaux de l'opposition que nous n'en entendrions plus parler.

Hier soir, l'honorable chef de l'opposition, cédant aux instances qui lui étaient faites, a lu un extrait d'un discours que j'ai prononcé à Toronto.

Je disais, et je le répète ici, qu'il y avait eu une émigration, ce qui n'empêche pas les honorables députés de l'opposition de prétendre qu'en discutant cette question nous nous sommes attachés à prouver qu'il n'y avait pas eu d'émigration; c'est là une chose que nous n'avons jamais avancée, nous avons déclaré seulement qu'il y avait eu une exagération injuste et injustifiable.

Je ne suis nullement surpris que les autorités américaines fassent leurs efforts pour attirer l'émigration canadienne aux Etats-Unis, et je ne doute pas non plus que certaines de ces personnes aient été payées par les compagnies de chemins de fer américaines pour publier ces rapports afin de pousser l'émigration du Canada vers les Etats-Unis.

Que devons-nous penser lorsque nous voyons un membre éminent de l'opposition, et l'honorable chef de l'opposition lui-même, s'emparer de ces rapports; lorsque l'ex-ministre des Finances, après avoir entendu le ministre de l'Agriculture les réfuter, répond qu'il les tient de sources officielles aux Etats-Unis, que lui-même a fait des recherches depuis qu'ils ont été mis en doute, et qu'il s'est convaincu qu'ils étaient parfaitement exacts? Il me semble qu'il est vivement regrettable que les membres les plus influents de l'opposition, les organes principaux de la presse de l'opposition, aient cru devoir pendant douze mois, afin de porter tort à cette politique et à l'administration, répéter au pays ces faits qui ne peuvent être ni soutenus ni vérifiés.

S'ils n'avaient d'autre but que de gagner une insignifiante victoire à quelque élection, la chose serait profondément regrettable.

Me trouvant à Stratford, l'automne dernier, j'ai relevé la déclaration faite par l'ex-ministre des Finances au sujet de l'émigration, et j'ai déclaré que je savais de bonne source,—par le ministre de l'Agriculture,—que par un des chemins de fer l'émigration du Canada aux Etats-Unis, n'était pas de 90,000 annuellement, mais que le nombre total des émigrants des différentes parties du pays se rendant à l'ouest n'était que de 53,000.

L'organe des honorables messieurs à Sarnia, déclara que j'avais trompé le peuple d'une manière indigne d'un homme occupant ma position et me somma de prouver ce que j'avais dit, ou de me conduire comme doit le faire quiconque a fait devant le pays une déclaration fausse. Il appert maintenant que tout cela n'était que tromperie et dissimulation.

Mais il y a eu de l'émigration, et pourquoi? La cause la voici. Les Etats-Unis sont entrés dans une ère de prospérité un an ou deux avant que nous ayons adopté cette politique et avant que nous eussions commencé à en ressentir les effets dans le pays.

Les salaires avaient augmenté; des grèves s'étaient élevées, et les patrons se rendirent au Canada pour engager la population ouvrière à émigrer, lui offrant des gages élevés, et il est assez naturel qu'elle n'ait pas résisté. La dépression des cinq années précédentes avait produit un effet si puissant que malgré l'inauguration de cette politique, les industries du pays n'ont pu, ainsi que l'exigeait l'opposition, se relever en un mois comme par enchantement et se trouver dans une condition de prospérité égale à celle que les Etats-Unis ont obtenue après vingt ans de travail.

C'est là ce qui a été cause de l'émigration de notre population qui n'avait pas alors, pour la retenir au pays, les mêmes encouragements qu'aujourd'hui. Mais nous avons heureusement la preuve qu'ils reviennent au pays. Je connais beaucoup de fabricants qui se plaignent de ne pouvoir trouver des ouvriers en assez grand nombre. Il faut reconnaître qu'il y a eu émigration, mais ceux qui nous ont laissés reviennent parmi nous et ils sont accompagnés de bien d'autres qui viennent chercher du travail au pays.

Je crois devoir ici parler d'une objection soulevée l'autre jour par l'honorable député de Brant-Sud (M. Patterson,) au sujet de la diminution des exportations. Si en comparant les chiffres de l'an dernier avec ceux de 1878, nous constatons une diminution d'exportation, nous possédons la preuve évidente de l'amélioration de l'état de nos manufactures.

QUELQUES VOIX. Ecoutez! écoutez!

Sir LEONARD TILLEY. En effet, les fabricants ont été chassés de leur propre marché, en 1878, par leurs concurrents américains et ils se trouvaient réduits à l'alternative de trouver un marché à l'étranger ou de fermer leurs établissements, et je ne doute pas que dans bien des cas, ils ont fait des sacrifices plutôt que d'en venir à cette extrémité.

L'honorable député a dit qu'il y avait une différence de \$1,200,000 entre les exportations des manufactures en 1878 et celles de 1879.

M. PATERSON (Brant.) Une diminution de \$885,000.

Sir LEONARD TILLEY. La diminution a été de \$885,000, sur cette somme \$700,000 provenaient de la vente des navires.

Quels sont les faits? En 1872, 1873 et 1874, notre industrie maritime était prospère. Bien des gens ayant des capitaux et beaucoup d'autres ne possédant pas des ressources étendues, mais ayant du crédit, firent des placements sur les navires. Mais jusqu'en 1878, le commerce diminua d'année en année, et en général les navires ne rapportaient pas de profits. Quelques capitalistes anglais, qui avaient des hypothèques sur les navires comprenant qu'ils avaient peu de chance d'être remboursés, se rendirent en 1878, au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Ecosse, à l'Île du Prince-Edouard, et forcèrent les propriétaires de navires à rendre leurs comptes et à faire abandon d'un certain nombre de leurs bâtiments afin de liquider les dettes qu'ils avaient contractées de l'autre côté de l'Atlantique.

Ainsi donc, en 1878, un grand nombre de navires furent vendus en Norvège.

En vertu d'une des clauses de la loi Plimsoll, nos navires se trouvaient soumis à des règlements qui n'étaient pas imposés aux bâtiments étrangers, et je connais plusieurs per-

Sir LEONARD TILLEY

sonnes qui ont transporté leurs navires en Norvège, afin de les faire échapper aux exigences de cette loi.

Je ne doute pas qu'un grand nombre des bâtiments qu'on dit avoir été vendus en Norvège, aient été transportés dans ce but. J'admets qu'en 1880 le tonnage des navires construits au Canada n'a pas été aussi considérable qu'en 1878. Nous en connaissons la raison: il y a moins de demandes qu'autrefois pour les navires en bois, parce que les bâtiments de fer prennent leur place, et s'il y avait quelque chose à demander au gouvernement et au parlement de ce pays, ce serait d'aviser aux moyens par lesquels il pourrait retenir en ce pays les constructeurs de navires et leurs ouvriers, en leur assurant quelqu'autre travail.

Je profite de la circonstance pour dire cela parce que mon honorable ami s'est efforcé, avant que nous nous missions en marche, d'opérer un mouvement de flanc. Il n'a pas réussi et j'en suis heureux.

M. PATERSON (Brant). C'est parce que vous avez tellement retardé votre discours du budget que vous prononcez soixante-neuf jours après l'ouverture de la session.

Sir LEONARD TILLEY. L'excuse me suffit. Si l'honorable monsieur avait réussi dans son attaque, il se serait produit de graves conséquences.

M. PATERSON (Brant). Si l'honorable ministre veut bien me le permettre, je lui ferai observer que sur les 35 articles sur lesquels il y a une diminution dans les exportations, les navires figurent pour \$700,000 environ, mais sur les autres articles, il y a une diminution d'exportation de \$733,000.

Sir LEONARD TILLEY. Je me suis occupé hier soir de cette question. Si nous comparons les exportations des manufactures du Canada en 1878 avec celles de 1880, — en comprenant les navires dans les deux cas, — nous arrivons à un chiffre de plus de \$800,000, mais si nous considérons la totalité des exportations, laissant les navires de côté, nous nous n'avons qu'une différence d'à peu près \$200,000.

J'aborde maintenant une question à laquelle nous sommes tous intéressés, car elle se rapporte à la prospérité générale du pays. J'ai entendu parfois quelques-uns de nos amis de l'opposition s'écrier: "Oui, les temps sont meilleurs, l'état des affaires s'améliore, mais la politique nationale n'y est pour rien." Je les remercie de ces bonnes paroles, car c'est vraiment quelque chose pour le pays que ces honorables messieurs reconnaissent que l'état des affaires s'est amélioré au Canada.

Il y a bien longtemps que cela ne s'était vu. J'ai à signaler certains faits qui prouveront, je crois, d'une façon évidente, que l'état des affaires s'est amélioré. Jetons un coup-d'œil sur notre commerce. En 1878-79, les bâtiments naviguant dans les eaux intérieures et ceux de l'océan représentaient un tonnage de 6,088,550; en 1879-80, leur tonnage était de 6,786,791, augmentation de 700,000 tonneaux.

Dans cette dernière période on employait 112,525 matelots et dans la première 104,390. Nous entendons quelques honorables membres de l'opposition s'écrier: "Mais quel rapport établissez-vous entre la marine et les manufactures?" Comme je l'ai dit auparavant, 100,000 tonnes de cette augmentation sont dues à l'importation du charbon et du sucre. En 1878-79, les exportations ont été de \$71,491,000; en 1879-80 de \$87,911,000, soit une augmentation de \$16,320,000.

La moyenne du surplus annuel des importations sur les exportations, de 1867 à 1869, a été de \$20,000,000. L'an dernier, le surplus des exportations sur les importations a été de \$1,451,711, fait sans exemple dans l'histoire du Canada. Ce résultat est dû à deux causes: d'abord au moyen de la fabrication, nous avons augmenté de \$6,000,000 le prix de la matière première, ce qui diminue les importations de la même somme.

Ensuite nos exportations ont été augmentées, en partie, je l'admets, grâce aux splendides récoltes dont nous avons été favorisés. Pour ce qui concerne le charbon, je répéterai que les propriétaires de houillères de la Nouvelle-Ecosse ont vendu en 1878-79, 688,621 tonnes; en 1879-80, 944,615 tonnes, soit une augmentation de 255,991 tonnes.

L'an dernier, la Colombie anglaise a exporté 204,527 tonnes, c'est-à-dire 30,738 tonnes de plus que l'année précédente. L'augmentation de la production dans la Nouvelle-Ecosse et la Colombie anglaise, dans le cours de l'année dernière, a été de 286,729 tonnes.

Il y a eu de plus un accroissement de commerce avec les Indes Occidentales de \$1,033,849 en 1877-78, contre \$1,252,49 en 1878-79, et \$3,151,751 en 1879-80. Les importations de la Chine et du Japon ont été de \$383,676 en 1877-78; \$448,962 en 1878-79 et \$893,911 en 1879-80.

Arrivons maintenant à d'autres faits par lesquels on peut juger de la véritable position du pays. Prenons par exemple la valeur des actions de treize banques du Canada le 1er février 1879. Le capital payé était alors de \$38,465,864. Leur valeur, au prix auquel elles ont été vendues alors, représentait \$38,921,015. Leur valeur au 1er février 1881, était de \$53,237,168, soit une augmentation de \$14,316,153 sur un capital payé de \$38,000,000. Les dépôts dans les banques du Canada, non compris ceux du gouvernement, étaient en décembre 1878 de \$66,406,516; en décembre 1880 de \$79,239,416, soit une augmentation de \$12,832,900. Les dépôts confiés au gouvernement dans les bureaux de poste et dans les caisses d'épargne du Canada, pour l'année 1878, se sont élevés à \$3,998,113; en 1879 à \$9,846,982; en 1880 à \$11,688,356. Le 31 janvier 1880, ils s'élevaient à \$14,830,594, augmentation de \$5,732,451 en deux ans. Si l'on ajoute cette somme au \$12,839,900 de dépôts additionnels dans les banques, on obtient un total de \$18,500,000 qui fait preuve de l'amélioration de la position financière de la population. J'arrive maintenant aux recettes des chemins de fer canadiens. En 1872, 3,722 milles de chemins de fer rendaient \$15,789,101; en 1880, 3,744 milles rendaient \$21,241,756, soit une augmentation de \$5,452,655.

M. MILLS. S'agit-il du trafic local ou du trafic général?

Sir LEONARD TILLEY. J'entends parler de la totalité du trafic. Une partie de cette augmentation est due sans doute à l'expédition du sucre raffiné à Montréal. Autrefois, le sucre venait par le Pont Suspendu, il n'était pas transporté aussi loin, mais lorsque de Montréal il a dû être expédié dans toutes parties du Canada le trafic de nos chemins de fer a naturellement augmenté.

En présence de ces faits, nous devons admettre que le pays est dans une condition plus prospère. Nous ne prétendons pas que tous ces résultats soient dus à la politique nationale. Oh non! mais je pense que la politique nationale y a contribué pour beaucoup, d'abord en donnant confiance à ceux qui avaient placé leurs capitaux. Dès le 14 mars 1879, il y avait recrudescence de confiance de la part de ceux qui avaient des capitaux engagés. Parcourez aujourd'hui le Canada, mettez-vous en relation avec les hommes appartenant aux diverses branches d'industrie, et tous vous diront que l'état des affaires s'est considérablement amélioré.

On ne constate aujourd'hui que de faibles pertes, tandis qu'autrefois il y avait des banqueroutes énormes. Un grand marchand importateur de Montréal avec lequel je causais l'autre jour me disait: "L'an dernier nous avons fait des affaires énormes et nous n'avons perdu que \$40 en fait de mauvaises créances. Partout nous sommes payés promptement; l'argent est plus abondant; de tous les côtés les affaires sont meilleures et la politique nationale est pour beaucoup dans cette amélioration."

On a beaucoup parlé de l'augmentation des impôts en Canada, depuis 1872. C'est là-dessus qu'ont porté les discours

prononcés aux élections qui ont eu lieu l'été et l'automne derniers.

C'est je crois mon honorable ami le représentant de Brant Sud (M. Paterson) qui a dit que le gouvernement était extravagant et conduisait le pays à la ruine. Je crois aussi que mon honorable ami le chef de l'opposition, de même que l'ex-ministre des finances, a dit que le retour du ministère actuel au pouvoir avait été signalé par une augmentation de dépenses.

Ce dernier a dit: "Vous pouvez vous attendre à une augmentation énorme et je ne serais pas surpris si en 1883, nous avions une dépense de \$28,000,000." A la dernière session, l'honorable chef de l'opposition est sorti de sa sphère ordinaire et a fait un examen approfondi de nos affaires, financières, il s'est excusé d'aborder ce sujet, mais il n'avait pas besoin de le faire car il a traité la question d'une manière vraiment remarquable; peut-être n'avait-on pas attiré son attention sur quelques faits que je vais soumettre. La taxe nécessaire pour couvrir les dépenses, de 1873-74 à 1879-80 peut s'établir ainsi: je déduis les \$2,000,000 de surplus parce que nous ne les dépensons pas.

Si nous avions un déficit de \$1,000,000, nous aurions à les ajouter au montant de la perception des douanes et de l'accise parce que nous aurions eu besoin d'augmenter les dépenses.

Je prends comme base de mes calculs l'augmentation de la population dans la proportion indiquée par le recensement de 1871. Elle a été d'environ 12½ pour cent de 1861 à 1871 et je l'évalue à 12½ pour cent entre 1871 et 1881. Je divise ce chiffre par dix et j'ajoute un dixième à chaque année, à partir de 1871.

Prenant la somme provenant de la perception des douanes et de l'accise, comme devant nécessairement payer les dépenses du pays, ainsi que je l'ai établi, nous faisons la répartition suivante par tête, d'après le chiffre de la population:

1873-74, \$5.01; 1874-75, \$5.07; 1875-76, \$5.22; 1876-77, \$4.82; 1877-78, \$4.71; 1878-79, \$5.02; 1879-80, \$4.87.

Et d'après l'évaluation des dépenses de cette année (1881) 4.98 contre 5.22 en 1875-76, et 5.07 en 1874-75. On doit se rappeler qu'entre 1873-74 et le moment où le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, notre dette s'est augmentée de \$10,000,000 et de \$18,000,000 dans le cours des deux dernières années; nous avons pourvu cette session à cette augmentation.

La répartition des dépenses entre la population qui s'élevait l'an dernier à 4.87 par tête, dépassera probablement cette année 4.98. J'ai étudié cette question avec un tel soin que je ne crois pas m'écarter de la vérité; toutefois, libre à mon prédécesseur, l'ex-ministre des finances, de me reprendre si je suis dans l'erreur.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT. Quel sera donc, à votre avis, le chiffre de la population en 1881?

Sir LEONARD TILLEY. S'il y a une erreur, elle sera en faveur de mon honorable ami, car j'établis une division par dix, en conservant le même mode de répartition. L'augmentation a été plus considérable l'année dernière, mais nous n'en tiendrons pas compte.

Comme nous nous engageons aujourd'hui dans une entreprise immense—entreprise pour l'exécution de laquelle la Chambre peut compter sur l'appui du pays,—il est donc nécessaire que nous nous rendions compte de l'état de notre dette à l'heure présente et de l'état dans lequel elle se trouvera lors de l'achèvement des travaux; pour cela il n'est pas inutile d'établir une comparaison avec la dette des autres pays et le chiffre de la répartition des taxes par tête. J'ai obtenu des informations relatives à la dette des différentes colonies australiennes, afin de procéder par comparaison.

Le tableau suivant donne le montant des dettes, par tête, des colonies suivantes, au 30 juin 1879, et le montant de taxes par tête pour la même année.

	Dettes.			Taxe.		
	£.	s.	d.	£.	s.	d.
Nouvelle - Galles du Sud	20	6	10½	1	15	7½
Victoria	22	5	10	1	19	4½
Australie Sud... ..	23	9	6	2	1	3
Queensland	46	16	0	2	18	11½
Australie Occidentale..	12	11	10	3	1	7½
Tasmanie	15	17	8	2	2	6
Nouvelle Zélande.....	51	13	3½	3	4	4
Canada, dette totale...	9	7	2	1	0	7½
Debiteur, dette nette...	6	14	1½			

Si les engagements relatifs au chemin de fer du Pacifique pouvaient échoir dans le cours de cet exercice, le revenu de l'année serait suffisant pour couvrir l'intérêt de la dette ainsi que les autres déboursés relatifs aux revenus consolidés ; la dette nette du Canada, répartie entre la population actuelle ne dépasserait pas £9 9s. 4d. par tête et la taxe pour l'année n'excéderait pas £1 2s. 2d, soit la moitié de la taxe moyenne des colonies australiennes.

Cette différence n'excuserait pas d'extravagance de notre part, je l'admets, mais j'ai soumis cet exposé de faits pour montrer au peuple que lorsque cette entreprise sera terminée, nos taxes seront la moitié moins considérables que celle des colonies australiennes, et que, dans les circonstances où nous nous trouvons placés actuellement, le pays se trouvant dans un état de prospérité, qui ne peut que se continuer, il peut envisager l'avenir sans aucune crainte.

On pourra prétendre que les valeurs des banques ont haussé à cause des excellentes récoltes. Ce n'était là qu'une cause passagère d'augmentation.

Elles ont augmenté parce que l'actif des banques avait une valeur plus considérable, grâce à cette politique qui donnait de l'impulsion au commerce du pays en entier : et s'il faut en juger par l'amélioration évidente qui s'est produite dans les deux derniers mois, alors qu'il a été connu que le syndicat se chargerait de construire rapidement le chemin que nous avions entrepris, que les dettes du pays étaient fixées et que le chemin serait construit dans dix ans, je crois que ce fait, associé à la politique nationale, a contribué beaucoup à augmenter la valeur des actions, celle de la propriété immobilière, et a rempli notre population d'espérance d'un bout à l'autre du pays.

On dit que les membres de la droite de cette Chambre sont toujours remplis de confiance et que je suis un prophète de bonheur. Je ne veux pas faire de prophétie, mais je demande aux membres de cette Chambre et à la population toute entière de jeter un coup-d'œil sur l'état du commerce, sur nos perspectives d'avenir et de dire si jamais plus qu'aujourd'hui elles ont été encourageantes.

Je crois sincèrement, quoique nous n'ayons pas un tarif essentiellement protecteur, qu'en le réajustant de temps à autre, pour l'encouragement et le développement des ressources du pays, et avec l'immense zone de terres fertiles que nous possédons dans le Nord-Ouest pour la colonisation, nous avons toute raison d'être remplis d'espérances, et de penser que les vœux les plus ardents de la population du Canada seront entièrement réalisés.

Je crois, et je le dis en qualité de membre du gouvernement, que l'administration dont je fais partie a des preuves et des témoignages suffisants pour justifier la politique qu'elle a suivie, et que les honorables membres de cette Chambre qui nous accordent leur support,—et cette politique est plutôt la leur que la nôtre—seront appuyés par ceux qui les ont envoyés ici.

Ayant entendu, il y a quelques jours, le chef de l'opposition dire qu'il désirait revenir au tarif de 1878, je prophétise, et c'est là la seule prédiction que je me permettrai, que si l'honorable député continue à entretenir ces opinions et essaie de les faire prévaloir aux élections de 1883, cette vague de prospérité qui tend à couvrir le pays le submergera lui et son parti s'il essaie d'enrayer sa marche progressive en détruisant cette politique ; pour lui et pour les siens elle sera fatale.

Sir LEONARD TILLEY

Au point de vue du patriotisme, ils peuvent croire qu'il est de leur devoir d'agir ainsi, mais les conséquences n'en seront pas moins fatales. Je me propose de soumettre en comité quelques résolutions dont voici le sommaire :

Annexe A.—Articles imposables.

- Acides sulfurique et nitrique, à l'état de combinaison, 20 pour cent. Ce droit est en vigueur actuellement en vertu d'un ordre en conseil.
- Acier—admission en franchise prorogée du 1er janvier 1882 à la même date 1883.
- Ardoises à couvrir—droit spécifique de 80 centins et \$1 par carré.—Le droit actuel est de 25 pour cent.
- Argent d'Allemagne et nickel, articles travaillés en, non plaqués, 25 pour cent—actuellement difficiles à évaluer.
- Articles plaqués—la coutellerie plaquée en tout ou en partie et spécifiée dans l'item pour le rendre uniforme—le droit n'est pas changé.
- Cables-chaîne—de plus de ½ pouce, payant actuellement 5 pour cent—diamètre changé en 9.16 de pouce.
- Cartouches de fusil, carabine et pistolet, paieront un droit uniforme de 30 pour cent—actuellement imposés suivant leur matière.
- Châles de toutes matières, excepté en soie, 25 pour cent—Les droits actuels ne sont pas uniformes.
- Cordage—y compris le merlin de Manille, 20 pour cent—se fabrique en quantité en Canada.
- Coton et coton ouvré—l'amendement a pour objet de fixer un taux uniforme de 20 pour cent pour les jeannettes blanchies ou teintes, coutils, batistes, batistes croisées, etc.,—quelques-uns de ces articles paient actuellement un droit de 2 centins par verge carrée et 15 pour cent.
- Coton de plus de 36 pouces, importés pour la fabrication de stores de fenêtres vernissées, 15 pour cent—paient actuellement 2 centins par verge carrée et 15 pour cent.
- Cuir—les différentes espèces actuellement frappées d'un droit de 15 pour cent, ne sont pas clairement définies. L'item est changé et rendu plus clair, mais le droit reste le même.
- Dentelles, millerets, franges, cordes, glands, actuellement frappés de droits différents, suivant leur matière, paieront un droit uniforme de 20 pour cent.
- Fer et fer ouvré—les essieux, rivets et noix paieront un droit uniforme, qu'ils soient en fer ou en acier.
- Fruits, tomates et viandes en boîtes—les droits spécifiques devront comprendre les boîtes, et le poids des boîtes devant être inclus dans le poids imposable.—Ceci a été établi par ordre en Conseil et mis en vigueur par le passé.
- Grain, farine de blé et de toute espèce de grain—payant actuellement un droit spécifique, paieront un droit de 20 pour cent suivant la valeur établie par l'évaluateur, lorsqu'ils seront avariés par l'eau.
- Huiles à lubrifier—dont il est souvent difficile de préciser la composition, paieront un droit uniforme de 25 pour cent.
- Instruments aratoires—couteaux de faucheuses et de moissonneuses ajoutés comme parties d'—, les règlements du département sont les mêmes à présent.
- Instruments de musique—à l'exception des pianos et orgues qui sont imposés actuellement suivant leur matière, paieront un droit uniforme de 25 pour cent.
- Laine et lainages—les couvertes de cheval, taillées, sont ajoutées pour empêcher toute erreur. Le droit n'en est pas changé.
- Livres—autres imprimés non dénommés ailleurs, ajoutés au même taux, 30 pour cent.
- Marbre poli—changé de 25 pour cent à 30 pour cent.
- Métal anglais—en gueuses et en barres, dix pour cent—métal anglais ouvré, non plaqué, 25 pour cent. Maintenant tous sont à 20 pour cent.